

PER
R-243

15

LA REVUE

DES JARDINS

NUMÉRO 6, 1980

Vers une utilisation optimale
de nos réserves financières



INDEX

'76-'80 page 15

[illegible]

Changement
par recevoir
par, venant
graves à l'a
fausse, non
comme adre
part, il possè
me revue.
rimes. Corré
des et d'écrir
l'avenue.
Quelque. Can

... et respo
... lution e
... des ar
... publie
... matrie
... tionne
... publie
... gger que
...

BN 005-228
Bibliothèque nationale
Bibliothèque nationale



LA REVUE

DESJARDINS

Volume 46, no 6, 1980.

La Revue Desjardins est l'organe officiel de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Ce numéro a été tiré à 23 500 exemplaires; il a été imprimé par La Compagnie de l'Éclaireur Limitée, à Beauceville. Le prix de l'abonnement est de 8,00 \$ par année. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe en nombre, permis n° 1981. Port payé à Québec.

Directeur général adjoint «Études et

Communications»:

Madeleine Joubert

Directeur des Communications:

Majella St-Pierre

Responsable des publications:

Guy Cameron

Responsable de la rédaction:

Michel Rompré

Collaborateurs:

Reynald Audet, Me Rita Bédard, René Delsanne, France C. Drzymala, Benjamin Fortin, Yves Morency, Gilles Soucy

Maquettiste:

Denys Frenette

Couverture:

Carole Pouliot

Photo couverture:

Pierre Pouliot

Prière d'adresser toute correspondance à:
La Revue Desjardins

Confédération des caisses populaires et
d'économie Desjardins du Québec
100, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec
G6V 7N5

Changement d'adresse

Pour recevoir votre exemplaire régulièrement, veuillez nous prévenir au moins six semaines à l'avance de tout changement d'adresse, nous fournissant à la fois votre ancienne adresse et la nouvelle et y joignant, si possible, l'étiquette apposée sur votre revue, à l'attention des Services internes, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 100, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada, G6V 7N5.

Droits et responsabilités

La traduction et la reproduction totale ou partielle des articles, photographies et illustrations publiés dans La Revue Desjardins sont autorisées à condition que la source soit mentionnée. Les opinions émises dans les articles publiés par La Revue Desjardins n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

ISSN 0035-2284

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Chronique économique/finance

Reynald Audet

France C. Drzymala

**Rapport du groupe de travail
sur l'épargne au Québec:**

Élargissement du rôle des institutions financières québécoises.

2

Indicateurs économiques

8

Chronique Institutions

**Entrevue avec M. Irénée
Bonnier, président-directeur
général de la Société
d'habitation Alphonse-
Desjardins**

9

Un prolongement du rôle socio-économique
des caisses populaires

Michel Rompré

Chronique juridique

Me Rita Bédard

Le choix d'un nom

12

**Index 1976-1980
de LA REVUE DESJARDINS**

15

Benjamin Fortin

Dossier

René Delsanne

Les régimes collectifs de rente

31

**MA CAISSE: un service à nos
membres**

34

Guy Cameron

**Un nouveau service accessible
dans les caisses populaires**

37

Une marge de crédit personnelle

Michel Rompré

Chronique coopération

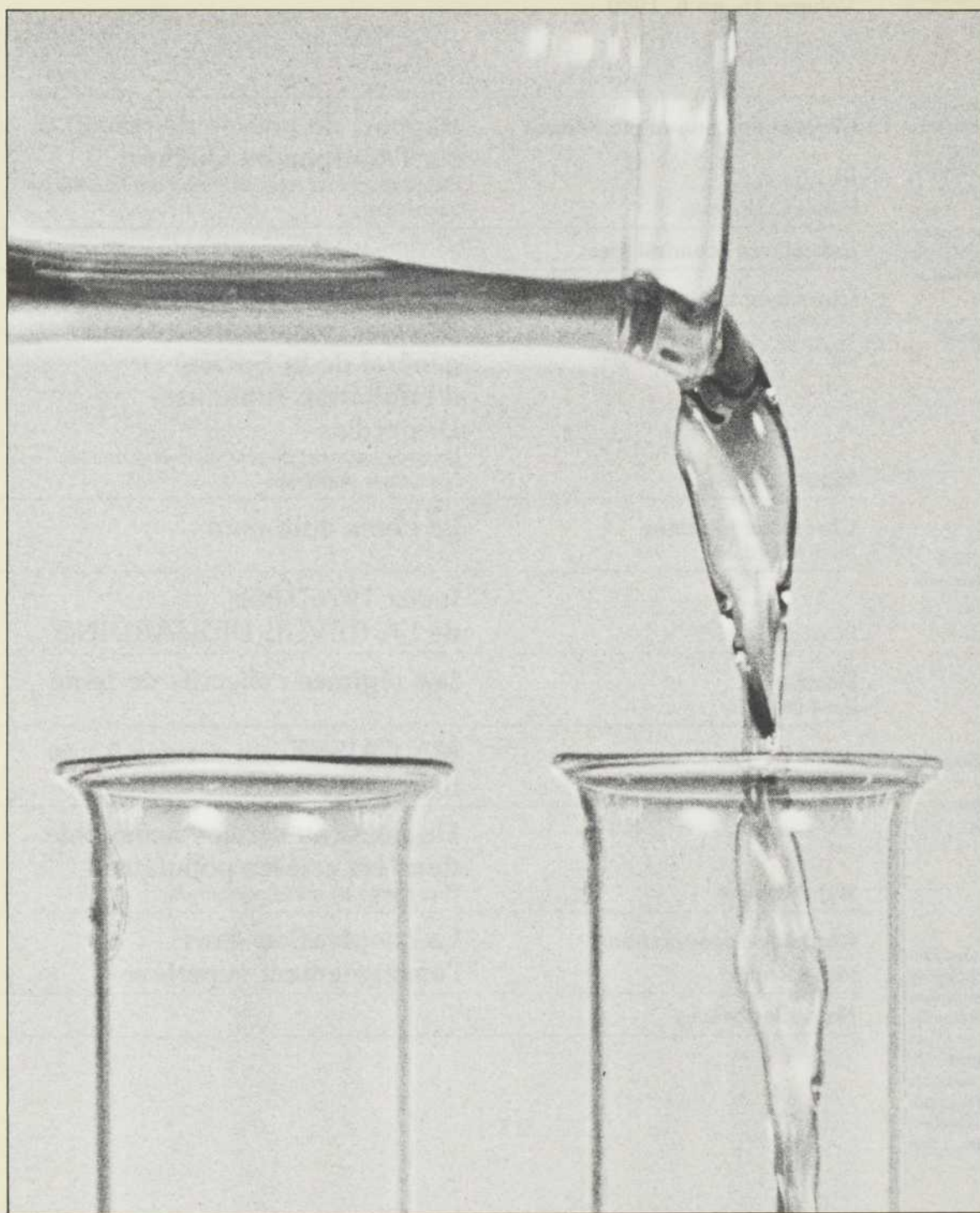
Michel Rompré

**La coopération dans
l'enseignement supérieur**

39

Nouvelles brèves

44





Élargissement du rôle des institutions financières québécoises

par: **Reynald Audet*** et **France C. Drzymala**

Parmi les 63 recommandations contenues dans le Rapport du Groupe de travail sur l'Épargne au Québec, 17 concernent la réglementation québécoise des caisses d'épargne et de crédit. D'autres touchent l'orientation des lois des compagnies de fidéicommissaires et des compagnies d'assurance. Nous vous en présentons une synthèse aussi fidèle que possible. Au moment de mettre sous presse, le MCPED n'avait pas encore fait connaître sa position officielle par rapport à ce document; nous nous en tenons donc exclusivement à son contenu.

Le Québec a une économie ouverte: ses échanges commerciaux et industriels avec l'extérieur et les opérations financières, occupent une place importante dans l'activité économique québécoise. Dès lors, le Groupe de travail a estimé opportun de présenter à la fois cet espace économique et la mobilité du capital qui s'y associe. La poursuite de ces échanges économiques et financiers est d'autant plus souhaitable que le Québec reçoit, depuis 1973, plus d'épargne de l'extérieur qu'il n'en produit lui-même à l'intérieur de son territoire. Aussi les lois financières du Québec, tout en respectant la nature des institutions existantes, se doivent-elles d'être conformes à celles des autres provinces et du gouvernement fédéral, de manière à ne pas présenter d'obstacle à la mobilité du capital à l'intérieur de l'espace économique canadien.

*M. Audet est économiste au service de la Fiducie du Québec.

Financement des entreprises

Constatant que les investissements dans les entreprises au Québec sont inférieurs à la moyenne canadienne et qu'un besoin se manifeste de plus en plus dans ce secteur dont le financement n'est pas saturé comme commence à l'être celui du prêt hypothécaire, le Groupe de travail recommande au gouvernement du Québec d'*élargir les pouvoirs de prêt et de placement des institutions financières sous sa juridiction, en vue d'augmenter leur rôle dans le financement d'entreprises.*

Cette recommandation vise à améliorer l'efficacité du système financier québécois et à permettre le développement des institutions financières québécoises tout en assurant le recyclage de fonds importants vers le secteur des entreprises. Ces orientations devraient, en outre, à plus long terme, accroître le rôle des Québécois dans leur économie, en raison des étroites relations qui existent entre le secteur financier et celui des entreprises, notamment dans la prise de décisions et les occasions d'affaires.

De plus, l'élargissement des pouvoirs de prêt et de placement de plusieurs institutions financières permettrait d'améliorer le climat de concurrence dans lequel ces institutions doivent fonctionner. Ce sont les forces du marché qui détermineraient les types d'institutions les plus aptes à répondre à la demande.

Enfin, une des conséquences d'une telle libéralisation serait d'augmenter les risques financiers pris par les québécois.

Protection de l'épargne

L'élargissement du rôle des institutions financières doit s'accompagner de l'adoption de nouvelles normes en vue d'assurer la protection de l'épargne.

D'une manière générale, la protection de l'épargne devrait être assurée par la réglementation du passif et du capital-actions des institutions plutôt que par des règlements très restrictifs concernant leur actif. Ainsi, l'épargne serait protégée à sa source plutôt que dans ses utilisations.

Les caisses d'épargne et de crédit

Les principales recommandations consacrées à la réglementation des caisses d'épargne et de crédit visent à élargir et à diversifier leurs opérations de prêt et de placement. Ces modifications exigent, en contrepartie, la définition d'une nouvelle optique en matière de protection de l'épargne.

Prêts et placements

Constatant que les pouvoirs de prêt et de placement des caisses d'épargne et de crédit ont été conçus de manière à leur permettre d'oeuvrer principalement dans le financement des ménages et du secteur public, le Groupe de travail recommande que ces pouvoirs soient modifiés afin de faire disparaître les entraves au développement des caisses sur le marché du financement des activités commerciales et industrielles.

L'élargissement et la diversification des pouvoirs de prêt et de placement des caisses devraient leur permettre de conserver leur importance actuelle dans la collecte et l'allocation de l'épargne tout en contribuant à améliorer l'efficacité avec laquelle les besoins de financement des agents économiques sont satisfaits.

On sait que la satisfaction des besoins repose avant tout sur la concurrence. Or, compte tenu du réseau des caisses, du nombre de leurs membres et de leur caractère coopératif, l'entrée des caisses dans un nouveau marché financier ne peut qu'accroître la concurrence et favoriser ainsi une meilleure réponse aux besoins.

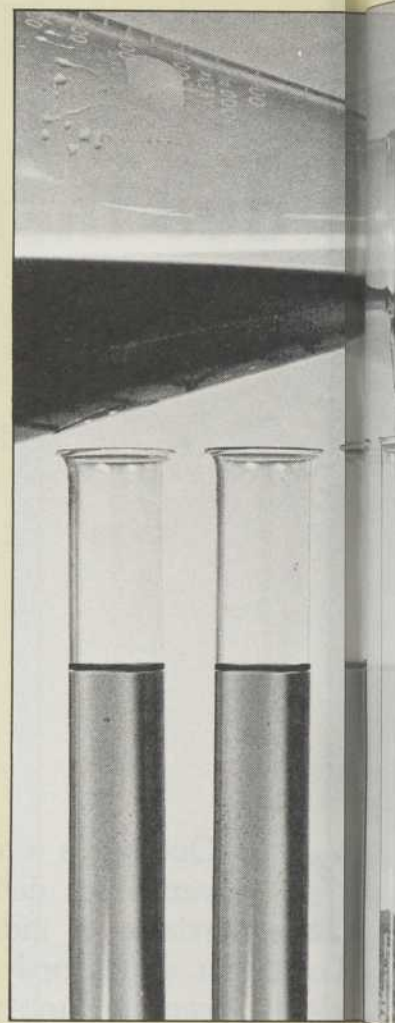
Il est donc recommandé qu'une plus grande part des marchés financiers soit accessible aux caisses d'épargne et de crédit et que, pour ce faire, le gouvernement élargisse leurs pouvoirs de prêt et de placement.

Caisses locales

Les caisses locales devraient pouvoir effectuer des prêts sur gage mobilier sans dépossession. Ces pouvoirs constitueraient, selon le Groupe, un élément majeur favorisant l'implantation des caisses dans le financement des activités industrielles et commerciales de leurs membres.

Il en serait de même pour ce qui est de l'utilisation par les caisses de l'affacturage, de la vente conditionnelle et du crédit-bail. De plus, une caisse pourrait être partie à des ventes conditionnelles impliquant un vendeur ou un acheteur résidant ou oeuvrant sur son territoire ou faisant partie du groupe dans lequel la caisse peut recruter. Bref, le Groupe de travail croit que les suggestions incluant la marge de crédit et la carte de paiement pourraient permettre aux caisses de pénétrer de nouveaux segments du marché du crédit à la consommation.

En ce qui a trait aux pouvoirs de placement des caisses locales, le Groupe de travail recommande, quant aux placements dans des entreprises, que les caisses puissent acquérir des titres non garantis jusqu'à concurrence de 2% de leur actif. Ces titres sont des parts sociales, des actions ordinaires ou privilégiées et des titres de créance non garantis lorsqu'ils sont émis par une coopérative ou une corporation active au Québec dont aucune des valeurs n'est en défaut quant au principal et aux intérêts.

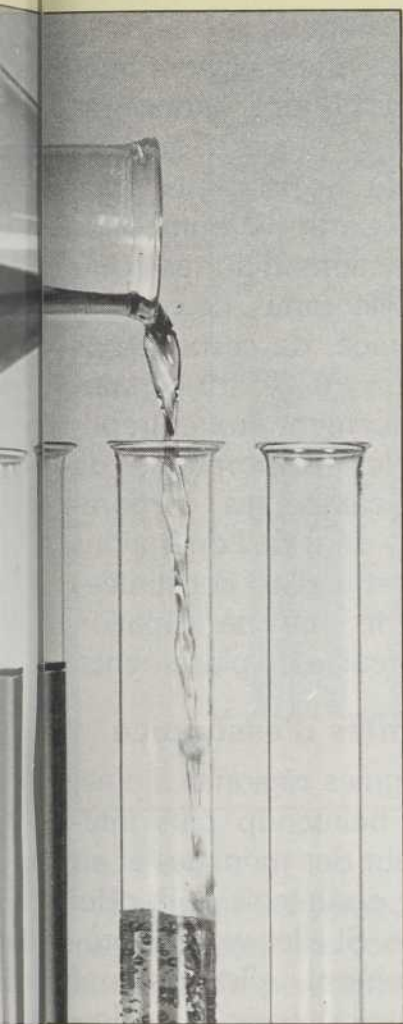


De plus, il est recommandé qu'une caisse ne puisse détenir plus de 10% des actions ordinaires ou du capital social d'une même corporation ou coopérative, et qu'une fédération et des caisses affiliées ne puissent détenir ensemble plus de 30% des actions ordinaires émises par cette corporation.

En ce qui concerne les placements auprès des gouvernements, il est recommandé d'ajouter aux pouvoirs existants les titres obligataires de l'Office de crédit aux administrations locales dont la création est recommandée.

Les fédérations

Les pouvoirs de prêt et les pouvoirs de placement des caisses locales devraient être aussi attribués aux fédérations.



Pierre Pouliot

En ce qui a trait aux placements dans des filiales, le Groupe de travail recommande, au sujet des filiales de services financiers, que les fédérations de caisses puissent acquérir et détenir en outre des actions entièrement acquittées d'une banque, banque d'épargne, compagnie de fidéicommis, compagnie d'assurance ou de fonds mutuels constituées au Canada et faisant affaires au Québec. À cette liste s'ajoutent des actions de corporations offrant des services en matière de crédit-bail, d'affacturage et de crédit industriel et commercial en général. Notons que les recommandations relatives aux filiales de service et aux filiales d'investissement concernent des pouvoirs que la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec possède déjà et qui seraient attribués à toutes les fédérations de caisses.

Protection de l'épargne

Pour améliorer l'efficacité des normes actuelles et tenir compte des nouveaux pouvoirs confiés aux caisses d'épargne et de crédit, une nouvelle façon d'envisager la protection de l'épargne s'imposerait.

D'une manière générale, la protection de l'épargne doit reposer davantage sur la capitalisation des caisses, la constitution de provisions suffisantes pour mauvaises créances et la liquidité des actifs que sur des normes limitant les prêts et les placements à certaines catégories de titres.

Compte tenu que les caisses devront de plus en plus s'engager dans des activités de financement présentant des risques élevés, les besoins de capitalisation se feront sentir encore plus dans l'avenir.

Le Groupe de travail recommande que la Loi des caisses soit amendée, de façon que le capital social versé devienne plus clairement un moyen de protection des dépôts qui s'ajoute à la réserve générale. On voudrait que la Loi exige que la somme du capital social et de la réserve générale ne puisse être inférieure à 6% des dépôts et autres passifs pertinents d'une caisse, sans égard à la proportion relative que pourrait prendre chaque composante de ces 6%, et que cette norme remplace la norme actuelle de 3,5% qui ne vise que la réserve générale.

Le Groupe de travail recommande aussi que la capitalisation soit assurée par la création d'une nouvelle catégorie de capital social, détenu par les membres, dont la valeur nominale serait déterminée par la fédération et qui serait rémunérée à même les trop-perçus. On recommande également que le remboursement de cette nouvelle catégorie de capital social, sujet à préavis, s'effectue lorsque la situation financière de la caisse le permet, c'est-à-dire, au fur et à mesure que les fonds sont disponibles et à condition que la capitalisation totale de la caisse rencontre la norme établie.

Une autre recommandation suggère que l'obligation actuelle de verser d'abord les montants nécessaires à la réserve générale, avant de distribuer les intérêts sur le capital social, disparaisse. Cependant, le pouvoir de limiter le taux d'intérêt versé sur le capital social lorsque la réserve générale n'a pas atteint le niveau souhaité par rapport au volume des dépôts, pourrait éventuellement être donné aux fédérations.

De plus, en ce qui a trait aux pouvoirs de placement auprès des gouvernements et des entreprises, les fédérations devraient pouvoir détenir des obligations émises ou garanties par d'autres provinces canadiennes (de manière à avoir accès au marché canadien et à diversifier leur portefeuille).

Les fédérations devraient également pouvoir acquérir et détenir tout titre de créance non garanti émis en dollars canadiens par une corporation ou une coopérative constituée au Canada, dont aucune valeur n'est en défaut quant au principal et aux intérêts. Cette proposition a pour but de faciliter le financement des entreprises.

Finalement, le Groupe de travail recommande que des exigences nouvelles soient introduites dans la Loi en ce qui concerne les provisions pour mauvaises créances, que celles-ci soient établies en fonction de l'état réel du portefeuille de prêts d'une caisse et que la fédération édicte des normes à ce sujet afin d'uniformiser le comportement de ses caisses affiliées en cette matière.

Le rapport analyse également l'intermédiation financière indirecte du gouvernement qui se traduit notamment par l'existence du régime d'assurance-dépôts pour lequel la garantie gouvernementale, estime-t-on, devrait donner lieu à une tarification établie en fonction du degré de capitalisation de l'institution de dépôts. D'autre part, les primes payables à la Régie devraient tenir compte de l'existence de corporations de fonds de sécurité à la condition cependant que ces corporations assument une partie de la garantie. En ce qui concerne l'intermédiation financière directe du gouvernement, le Groupe de travail préconise que le gouvernement envisage de faire assumer par les institutions financières une partie (20%) de la garantie offerte sur les prêts agricoles afin que ces institutions développent leur compétence dans le domaine du crédit agricole et répondent mieux aux besoins des agriculteurs.

Compagnies de fidéicommiss

La loi québécoise sur les compagnies de fidéicommiss date du début du siècle et ne touche pas toutes les activités de ces compagnies. Le Groupe de travail recommande donc une refonte de cette loi et que cette refonte reconnaisse plus précisément les orientations prises par les compagnies de fidéicommiss comme institutions de dépôts et de fiducie. Ces modifications devraient s'intégrer à celles qui seront incluses dans le projet du gouvernement fédéral et des gouvernements des autres provinces, tout en respectant le caractère hétérogène du secteur des compagnies de fidéicommiss au Québec.

Le Groupe de travail estime que le financement du secteur des entreprises par les compagnies de fidéicommiss pourrait s'effectuer par l'intermédiaire de sociétés spécialisées. Il suggère en outre que soit étudiée la possibilité de permettre aux compagnies de fidéicommiss, dans le cadre de leurs activités d'intermédiaires financiers, l'accès direct à certaines formes de financement des entreprises, comme le crédit-bail, le prêt comportant une garantie de l'État, ou encore le prêt à terme, dépendamment de la nature des garanties.

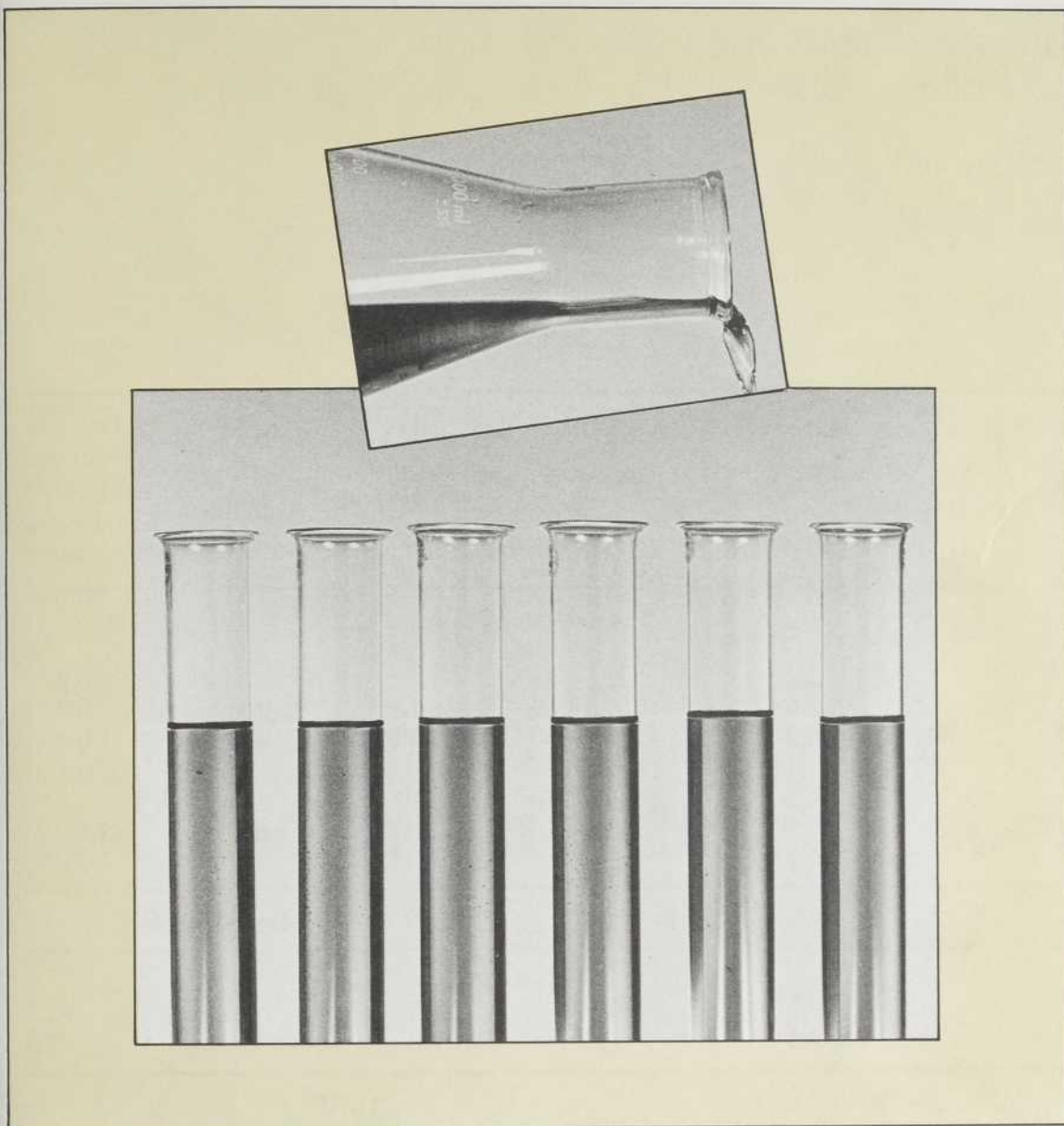
Par ailleurs, le besoin de diversification des compagnies de fidéicommiss pourrait justifier l'accès de ces dernières au marché du crédit à la consommation, dans le cadre de leurs activités d'intermédiation financière.

Enfin, dans le but de permettre la consolidation et une meilleure intégration des institutions financières au Québec, on suggère que les compagnies de fidéicommiss puissent détenir, à partir de leurs fonds propres, des actions d'autres compagnies de fidéicommiss, de compagnies d'assurance, de corporations dont la fonction est d'offrir certains types de financement aux entreprises comme les corporations de prêts hypothécaires, les corporations engagées dans des opérations immobilières et celles constituées en vue d'offrir une participation dans un portefeuille de placements.

Les compagnies d'assurance

Les compagnies régionales d'assurance sont beaucoup plus intégrées au secteur des ménages et au secteur public québécois qu'à celui des entreprises. Si elles veulent progresser rapidement, elles devront tenter de mieux s'ouvrir à ce dernier. Cependant, il faudrait éviter que des normes indûment restrictives n'orientent les placements des assureurs que vers les très grandes entreprises dont, incidemment, peu sont québécoises.

Le Groupe de travail recommande donc que la protection de l'épargne en matière d'assurance soit le plus possible assurée par des normes concernant les cautionnements, la capitalisation, les réserves actuarielles et les relations entre l'actif des compagnies et le niveau des réserves. Cela signifie par conséquent que le poids de la protection de l'épargne devrait reposer le moins possible sur la nature des prêts et des placements admissibles.



Pierre Pouliot

De plus, les pouvoirs de prêt et de placement des compagnies d'assurance de personnes et de dommages devraient être révisés en fonction des besoins de financement des agents économiques québécois, en tenant compte cependant de leur mode de fonctionnement, de la nature de leurs engagements et des échéances de leur passif.

En matière d'assurance de personnes, sur le marché hypothécaire résidentiel, le Groupe de travail estime que la norme limitant le montant d'un prêt à 75% de la valeur de la garantie hypothécaire est trop prudente, compte tenu de l'inflation et de l'évolution prévisible du prix des habitations. Cette norme devrait donc être réévaluée.

D'autre part, pour favoriser l'augmentation de la participation des compagnies d'assurance au marché du financement des gouvernements, il est recommandé que les titres émis par l'Office de crédit aux administrations locales deviennent des placements admissibles pour les compagnies d'assurance.

En outre, pour permettre aux compagnies d'assurance de répondre à un plus grand nombre de besoins des entreprises, il est recommandé que soit considérée la possibilité de modifier la Loi sur les assurances de façon que les compagnies puissent détenir tout titre de créance, actions ordinaires ou privilégiées d'une corporation, ou toute participation au capital social d'une coopérative dont aucune valeur n'est en défaut quant au capital et aux intérêts. Les actions ou le capital social admissibles détenus par une compagnie d'assurance devraient cependant être limités en fonction d'un pourcentage de l'actif de l'emprunteur ou de celui de la compagnie d'assurance. De plus, les prêts comportant seulement une garantie partielle de remboursement dans le cadre d'un programme gouvernemental deviendraient admissibles.

Enfin, dans le but de favoriser la consolidation du secteur financier québécois par les compagnies d'assurance, tout en sauvegardant le principe de la spécialisation des institutions, les compagnies d'assurance de personnes pourraient investir une proportion à déterminer de leur actif dans toute filiale de services financiers et de services complémentaires, y compris les activités de réassurance. En outre, les pouvoirs des compagnies d'assurance de dommages, en matière de détention de capital action de filiales financières ou complémentaires à l'assurance, deviendraient analogues à ceux des compagnies d'assurance de personnes sous réserve de l'existence de balises permettant une liquidité adéquate de leur actif.

Notons que de telles modifications permettraient aux compagnies d'assurance de se diviser les services complémentaires jugés utiles et de canaliser des épargnes vers le secteur des entreprises.

Par ailleurs, pour entraîner une action commune des compagnies d'assurance, il y aurait lieu que le gouvernement étudie la possibilité de participer minoritairement, et de façon temporaire, au financement d'une société de réassurance en matière d'assurance de dommages.

ÉCONOMIQUES

	1979 par rapport à 1978	III t. '80 par rapport au II t. '80	III t. '80 par rapport au III t. '79	Période de la dernière donnée	Dernière donnée par rapport à la donnée précédente
Taux de croissance (%)					
Production intérieure réelle					
Québec	3,6 ^e	0,2 ^e	-1,7 ^e	III t.	0,2 ^e
Canada	2,9 ^r	0,3 ^p	-1,6 ^p	septembre	0,3 ^{m.p}
Emploi — Québec	3,2	0,1	1,7	octobre	0,4 ^m
Mise en chantier — Québec	-4,4	0,1	-20,4	III t.	0,1
Gains hebdomadaires moyens — Québec	8,2 ^r	1,2 ^e	10,0 ^e	septembre	1,5 ^{m.e}
Indice des prix à la consommation — Montréal	9,1	3,3	10,8	octobre	1,0 ^m
Ventes au détail — Québec	14,1 ^r	5,0 ^e	6,0 ^e	III t.	5,0 ^e

	1979	III t. '80	III t. '80	Dernier mois	
Taux (%)					
Québec	9,6	9,7	10,1	octobre	10,1
Canada	7,5	7,7	7,6	octobre	7,6

FINANCIERS

	1979		1980				
	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Août	Sept.	Oct.
DIVERS TAUX D'INTÉRÊT							
Court terme							
Taux d'escompte, Banque du Canada	12,25	14,0	14,79	10,63	10,74	11,62	12,16
Bons du trésor (3 mois)	11,64	13,66	15,24	10,38	10,49	10,77	11,91
Banques à charte							
• dépôts à terme de 90 jours	12,02	14,04	11,24	11,04	10,48	10,89	12,45
• dépôts d'épargne stable	10,25	12,00	12,00	10,00	9,25	9,25	10,00
États-Unis:							
Bons du trésor (3 mois)	10,39	12,63	17,49	7,31	10,43	10,80	
Moyen et long termes							
Certificats de placement garantis,							
5 ans, soc. de fiducie	10,94	11,30	13,25	10,96	12,06	12,64	
Prêts hypothécaires ordinaires	12,25	13,58	14,69	12,92	13,44	14,50	
Gouvernement du Canada, obligations							
de 10 ans et plus	10,38	11,40	13,45	11,29	12,40	12,98	13,22
Dollar canadien en cent américain	86,18	85,72	83,60	86,90	86,30	85,40	84,75
CAISSES POPULAIRES DESJARDINS							
	Croissance annuelle (%)						
• Épargne personnelle	14,3	12,4	12,5	7,9	8,6	9,0	11,5
• Prêts personnels	19,7	23,2	23,5	20,7	18,8	18,0	17,9
• Prêts hypothécaires	20,7	21,0	19,9	16,3	14,2	13,8	13,5
BANQUES À CHARTE — QUÉBEC							
	Croissance annuelle (%)						
• Épargne personnelle	20,3	24,0	24,6	15,5			
• Prêts personnels	22,3	18,9	17,8	11,8			
• Prêts hypothécaires	19,2	10,0	8,1	-1,3			
MONNAIE ET DÉPÔTS À VUE							
DANS LES BANQUES (M1)	7,7	3,9	8,6	1,0	4,2	5,7	8,2

Sources: Statistique Canada, Banque du Canada, CCPEDQ.

Notes: t.: indique trimestre.

I t.: janvier, février, mars; II t.: avril, mai, juin; III t.: juillet, août, septembre; IV t.: octobre, novembre, décembre.

m.: variation mensuelle; r.: donnée révisée; e.: estimation du Conference Board; p.: donnée préliminaire.



Un prolongement du rôle socio-économique des caisses populaires

par: Michel Rompré

R.D. Monsieur Bonnier, est-ce que vous pourriez nous décrire la situation actuelle du logement au Québec ainsi que les principaux problèmes que l'on y rencontre?

I.B. La situation, dans ce domaine, a de quoi nous laisser perplexes! Tout d'abord, le stock de logements comprend à peu près 2 millions d'unités. Or, chaque année, il en disparaît environ 4 000 pour toutes sortes de raisons. La commission Legault qui a étudié les problèmes de l'habitation au Québec considère que, pour répondre aux besoins des nouveaux ménages et pour remplacer les logements détruits, il faudrait construire environ 60 000 logements par année. Mais, depuis 1976-77, il y a une diminution constante des mises en chantier qui seraient passées de 43 671 en 1978 à 41 730 en 1979.

On en estime le nombre à 35 000 pour 1980. Nous sommes donc loin de l'objectif de 60 000 unités, ce qui constitue déjà un problème.

Le deuxième problème se situe dans le domaine du logement multifamilial dont les taux de vacance sont relativement bas: 3,5% à Montréal et 2,8% à Québec en 1980. La hausse des taux d'intérêt hypothécaires et l'accroissement des coûts de construction y sont sûrement pour beaucoup dans la diminution des mises en chantier; combinée à ces facteurs, la présence de l'ex-Régie des loyers a pu inciter un certain nombre de gens à croire qu'il n'était plus avantageux de construire des logements multifamiliaux.

Nous sommes donc à la veille de connaître une crise assez importante dans le domaine du logement. C'est pourquoi il va falloir accroître le nombre de nouvelles constructions et, dans les centres urbains en particulier, hâter la rénovation des habitations aptes à satisfaire les besoins des familles.

R.D. Quel rôle le Mouvement Desjardins joue-t-il, à l'heure actuelle, dans le domaine de l'habitation au Québec?

I.B. Le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins a toujours eu une préoccupation importante pour le domaine de l'habitation. Déjà, dans les années 40, les caisses populaires ont été les premières à promouvoir l'habitation familiale; elles ont influencé la législation en ce sens et se sont faites les champions du prêt hypothécaire dans ce secteur.

À l'heure actuelle, le MCPED détient plus de 5 milliards de dollars en prêts avec garantie hypothécaire. Nous savons qu'une très forte proportion de cette somme est reliée au secteur résidentiel dans lequel nous avons, par ailleurs, une nette avance sur les institutions bancaires.



R.D. Par quel cheminement les dirigeants du MCPED ont-ils été amenés à créer la Société d'habitation Alphonse-Desjardins?

I.B. C'est le résultat d'une prise de conscience chez les dirigeants du MCPED. Prise de conscience, en premier lieu, de la situation alarmante dans le domaine du logement, et prise de conscience que le Mouvement Desjardins a des responsabilités socio-économiques qui dépassent son rôle de prêteur.

Les dirigeants ont donc considéré qu'il était nécessaire de créer un organisme dont la fonction serait de participer, avec les autres intervenants, à la rationalisation dans ce secteur et de chercher à améliorer la situation du logement.

R.D. Quels sont les buts et les objectifs qui sont assignés à la Société d'habitation Alphonse-Desjardins?

I.B. L'une des principales préoccupations de la Société sera de planifier et de coordonner l'action des caisses populaires et d'économie dans le domaine de l'habitation. Nous collaborerons également à l'action des fédérations qui voudront établir des sociétés d'habitation populaire.

En fait, le but ultime de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins est de tenter, d'une part, d'améliorer le stock de logements disponibles et, d'autre part, de permettre aux familles de se loger au meilleur coût possible. Ainsi, nous nous situons dans le prolongement de la caisse populaire dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques de ses membres.



R.D. Pour atteindre les résultats que vous venez de décrire, quels sont les moyens d'action dont disposera la SHAD et à quels niveaux pourra-t-elle faire porter ses interventions?

I.B. La Société devra agir de multiples façons et ce, à plusieurs niveaux. D'abord, sur le plan interne, nous effectuerons une recherche destinée à évaluer l'action des caisses populaires et des institutions du MCPED dans le domaine de l'habitation. En nous basant sur la connaissance précise de la situation que nous donneront ces études, nous pourrions faire des recommandations de nature à améliorer la situation, comme de nouveaux plans d'épargne ou d'assurance-vie ou encore de nouvelles formes de prêts qui pourraient correspondre mieux aux besoins de certains groupes en particulier.

Toujours sur le plan interne, nous aiderons à la création de sociétés d'habitation, là où le besoin s'en fera sentir, et nous collaborerons à la mise sur pied de services d'habitation au niveau de chaque fédération régionale qui voudra s'en doter. Ces deux niveaux auront comme fonction de fournir des services techniques et financiers dans le domaine de l'habitation. On pourrait envisager, par exemple, l'achat d'une banque de terrains par une société d'habitation populaire; en éliminant la spéculation, cela contribuerait à diminuer les coûts du logement. Les sociétés d'habitation populaire pourraient aussi s'engager dans la rénovation et la construction de logements.

Quant à l'action extérieure de la Société, elle s'exercera surtout en collaboration avec les gouvernements fédéral, provincial et municipaux en vue de l'implantation d'une politique de l'habitation et de la mise en place de programmes de rénovation pouvant répondre aux besoins. Elle s'occupera également de présenter des mémoires aux différents paliers de gouvernement relativement à la législation dans ce domaine. De plus, elle maintiendra des relations avec certains organismes représentatifs comme la SDC-Habitation qui a déjà commencé à jouer un rôle important dans le domaine de l'habitation coopérative.



R.D. La création d'une nouvelle structure ne rendra-t-elle pas encore plus complexe la situation actuelle, étant donné qu'il y a déjà plusieurs intervenants dans ce domaine?

I.B. En effet, il existe de nombreux intervenants dans ce domaine. Nous sommes forcés de constater un grave manque de cohésion entre ces intervenants. D'autre part, nous considérons que les premiers responsables de l'habitation devraient être les villes et les municipalités et le fait qu'une importante partie de notre action se déroulera à ce niveau devrait contribuer à améliorer cette cohésion. De plus comme nous serons présents à tous les niveaux d'intervention (local, régional, provincial et fédéral), nous allons véhiculer le même message auprès de chacun d'eux. Notre rôle de support comme institution financière et coopérative d'importance et de compétence reconnues devrait également constituer un atout appréciable pour nous.

Ainsi, même si nous ne disposons d'aucun pouvoir matériel pour établir la cohésion entre les divers intervenants dans le secteur de l'habitation, nous jouissons d'une autorité morale non négligeable et surtout d'un réseau d'intervention qui ne peuvent qu'apporter une saine contribution à une meilleure coordination de tous les efforts qui sont déployés dans ce domaine.

R.D. Sur le plan administratif, comment fonctionne la Société d'habitation Alphonse-Desjardins?

I.B. Son assemblée générale est constituée de 2 délégués de chacune des institutions et des fédérations qui en sont membres.

Elle s'est réunie en septembre pour former le conseil d'administration qui est composé de cinq personnes. Ce sont les membres élus au conseil qui ont choisi, parmi eux, leur exécutif.

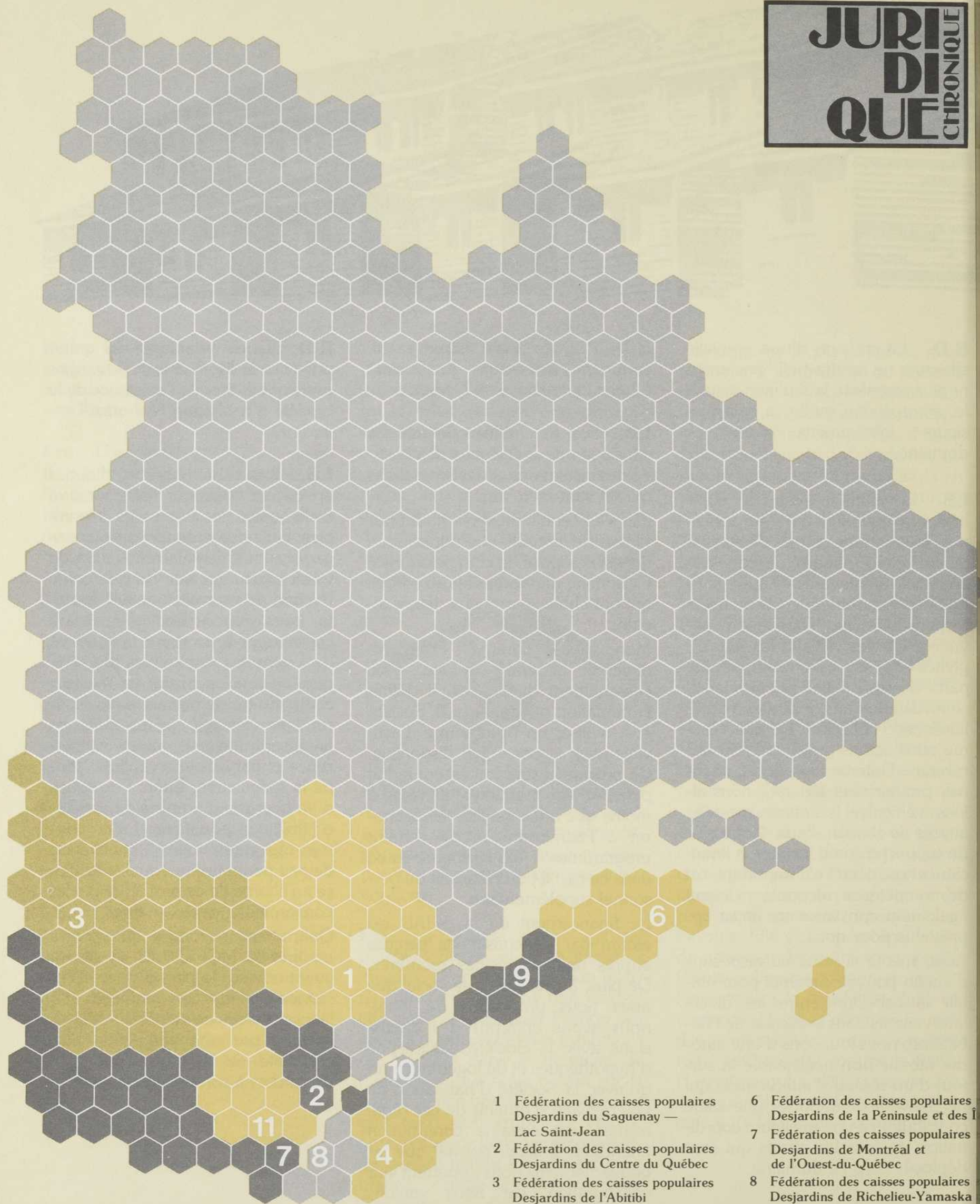
Mon rôle, comme Président-directeur général, consiste, avec l'assentiment du conseil, à définir l'orientation générale de la Société et à réaliser un programme d'activités avec le personnel disponible. Ce personnel sera forcément réduit pendant les premières années, à moins que nous n'ayons à collaborer à l'administration de certains programmes gouvernementaux; dans ce cas, il nous faudrait du personnel supplémentaire.

Le financement de la SHAD est assuré par les cotisations perçues auprès des organismes membres. De plus, à cause du rôle social que nous nous proposons de jouer, nous avons entrepris des discussions avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi qu'avec la Société d'habitation du Québec afin d'obtenir de ces organismes une certaine contribution financière. Il serait normal que les gouvernements nous apportent leur collaboration, car nous voulons mener une action qui sera bénéfique à l'ensemble de la société québécoise.

R.D. Quels avantages le grand public et le Mouvement Desjardins pourront-ils tirer de l'existence de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins?

I.B. Il en existe plusieurs, d'abord en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des logements disponibles, car nous entendons nous engager autant dans la rénovation de vieux logements que dans la construction de nouvelles unités. Ensuite, nous croyons que notre action contribuera à accroître la quantité de logements disponibles, de sorte que les familles auront un meilleur choix. En troisième lieu, nous espérons pouvoir agir sur les coûts, en favorisant une plus grande concurrence et par des interventions contre la spéculation. Enfin, l'existence d'un plus grand nombre de sociétés d'habitation populaire et d'organismes régionaux voués à l'habitation devrait permettre une meilleure prise en charge de ce problème par les consommateurs eux-mêmes.

Quant aux avantages que pourra en tirer le MCPED, ils se situent avant tout sur le plan d'un meilleur service à rendre aux membres et à la population en général. Ceci se traduira par une intégration plus complète de la caisse populaire Desjardins à son milieu.



- 1 Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay — Lac Saint-Jean
- 2 Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec
- 3 Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi
- 4 Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie
- 5 Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec
- 6 Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles
- 7 Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec
- 8 Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska
- 9 Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas St-Laurent
- 10 Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec
- 11 Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

5 Couvre tout le territoire du Québec

LE CHOIX D'UN NOM

par: **Me Rita Bédard***

Les changements de dénomination qui se sont produits dans le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins récemment nous procurent l'occasion de revoir les règles qui régissent le choix d'un nom aux divers paliers de ce Mouvement.

La Confédération

En date du 15 décembre 1979, la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins obtenait une modification de nom et elle devait, à compter de cette date, être désignée sous sa nouvelle appellation, soit «La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec». Ce changement a été obtenu conformément à la procédure prévue à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, laquelle régit également le Confédération, à savoir par décision de l'assemblée générale, approuvée par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et suivie d'un avis à cet effet dans la Gazette officielle du Québec.

En plus d'être assujettie à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, la Confédération est régie par une loi particulière qui prévoit certaines dispositions particulières (Statuts refondus du Québec, 1971, chapitre 80). Cette loi qui s'intitulait «Loi concernant la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins» fut donc modifiée en concordance, par le projet de loi 192 sanctionné le 21 décembre 1979. Cette nouvelle loi prévoit que le titre du chapitre 80 est modifié pour permettre l'usage du nouveau nom et prévoit également que partout où, dans une loi, se trouve l'ancien nom, il est remplacé par le nouveau. Enfin, cette loi abroge une disposition qui avait été adoptée en 1970 et qui permettait alors l'utilisation d'un nom abrégé, soit «La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins».

Le sens usuel du mot «confédération» s'entend d'un groupement d'associations ou de fédérations

pour la défense d'intérêts communs. À ce titre, on peut dire que le nouveau nom reflète d'une façon plus précise la structure juridique de l'institution, puisque la Confédération est une fédération de fédérations de caisses, au sens de la Loi des caisses d'épargne et de crédit.

Les fédérations

De la même façon, les modifications de nom demandées par les unions régionales entraîneront une dénomination plus juste par rapport à leur structure juridique. La Loi des caisses d'épargne et de crédit, permet en effet l'association de plusieurs caisses en vue de former des fédérations. Les caisses d'épargne et de crédit du Mouvement Desjardins se sont associées en fédérations, mais sous le nom d'«unions régionales». Parmi les modifications souhaitées à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, une de nos demandes portait sur la reconnaissance de ce titre. Compte tenu du vocabulaire utilisé dans la Loi des caisses d'épargne et de crédit, vocabulaire qui peut sembler limitatif, nous demandions au législateur de reconnaître l'appellation utilisée en pratique en ajoutant, aux définitions de l'article 1 de la loi, le terme «union régionale» comme signifiant une fédération de caisses d'épargne et de crédit au sens de la Loi. Compte tenu des changements de nom demandés par les unions régionales, cette difficulté d'interprétation, s'il en est, sera définitivement écartée.

Outre le fait que les unions régionales soient maintenant désignées de façon plus juste par rapport à leur nature juridique, les changements de noms adoptés ont aussi l'avantage de comporter une certaine uniformité. En vue de leur changement de nom, les fédérations ont

en effet convenu d'utiliser un terme générique commun, suivi, pour chacune des régions, d'un élément d'identification régionale. Après consultation, on a retenu le terme générique «Fédération des caisses populaires Desjardins». Dans le même sens, les caisses d'économie optaient pour l'expression «Fédération des caisses d'économie Desjardins». Quant au caractère distinctif devant compléter cette désignation générale, il fut choisi de façon à identifier le plus adéquatement possible la région que chaque fédération dessert. C'est ainsi que les onze fédérations se désignent de la façon suivante:

Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean

Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec

Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi

Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie

Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles

Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec

Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska

Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas St-Laurent

Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

(L'ordre de cette liste est celui de la date d'entrée en vigueur de chacun des changements de nom publiés dans la Gazette officielle du Québec).

*Me Bédard est directrice des Affaires juridiques à la CCPEDQ.

Cette uniformité avait déjà été recherchée dans la désignation des unions régionales. En effet, comme on peut le constater à partir des anciens noms, la majorité des unions avait adopté un mode de désignation uniforme à savoir «Union régionale de... (nom de la région)... des Caisses populaires Desjardins». Cette uniformité avait, elle aussi, été atteinte à la suite de modifications de noms, parce que les noms retenus à l'origine différaient davantage. En effet, si on remonte à la fondation de chacune des unions, on retrouve les noms suivants:

L'Union Régionale des Caisses Populaires des Trois-Rivières

L'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins du District de Québec

L'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins

L'UNION RÉGIONALE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DU DISTRICT DE GASPÉ*

L'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins, district de Sherbrooke

L'Union Régionale des Caisses Populaires du diocèse de Rimouski

UNION RÉGIONALE DES CAISSES DESJARDINS DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI*

L'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de l'Ouest Québécois

L'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de St-Hyacinthe

L'Union Régionale de Joliette des Caisses Populaires Desjardins

*Enregistrées de cette façon dans leur déclaration de fondation.

Comme on peut le constater, des règles diverses avaient été retenues pour le choix des noms entraînant de ce fait des différences assez marquées. Ces disparités régionales, si l'on peut dire, sont maintenant écartées et une désignation d'ensemble permet une meilleure identification de ces institutions du Mouvement Desjardins.

Les caisses

À partir de l'expression retenue

pour les nouveaux noms, il est possible de formuler certaines règles qui nous ont été recommandées par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et par l'Office de la langue française. Ces règles s'appliquent également aux caisses; elles s'expriment ainsi:

- une dénomination sociale devrait être la plus brève possible;
- l'article «la» doit être évité;
- Il faut éviter de multiplier les majuscules. Ainsi, les majuscules ne devraient être utilisées que pour le premier mot du nom, pour les noms propres se trouvant à l'intérieur du nom et pour le premier mot d'un élément distinctif à l'intérieur du nom.

On doit donc se souvenir en adoptant un nouveau nom de caisse, qu'il se lira comme suit, suivant l'emploi ou non de l'article «la»:

- La caisse populaire
- Caisse populaire

Si la caisse inclut le mot Desjardins après «populaire», le mot portera une majuscule, puisqu'il s'agit d'un nom propre.

D'autre part, il ne faut pas passer outre aux dispositions de la Loi des caisses et, à cet égard, certaines dispositions doivent être rappelées:

- le nom d'une caisse ne doit pas être source de confusion par rapport à celui d'une autre caisse;
- ce nom doit comprendre, dans tous les cas, une des expressions suivantes: caisse populaire, caisse Desjardins, caisse populaire Desjardins, caisse d'économie ou en anglais credit union;
- une caisse ne doit pas être constituée sous un nom incluant l'expression «caisse populaire», «caisse Desjardins» ou «caisse populaire Desjardins» à moins que la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec ou la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins n'ait accepté que cette caisse lui soit affiliée;
- une caisse ne doit pas être constituée sous un nom incluant l'expression «caisse d'économie» ou «credit union» à moins que la Ligue des caisses d'économie du

Québec ou la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec n'ait accepté que cette caisse lui soit affiliée.

Enfin, une dernière remarque s'impose quant au choix du nom d'une caisse lorsque cette dernière veut s'identifier par le nom d'une municipalité. En principe, on ne devrait pas utiliser d'abréviations et le nom de la municipalité devrait être écrit dans son orthographe complet. Une nuance doit être faite pour les municipalités qui ont l'adjectif «saint» ou «sainte» dans leur nom. Suivant les règles de l'Office de la langue française, lorsqu'il s'agit de désigner la municipalité elle-même, l'abréviation «St» ou «Ste» ne doit pas être utilisée. Par exemple, lorsque la caisse inscrit la municipalité comme faisant partie de son territoire, elle doit écrire le nom sans abréviation. Le Répertoire toponymique du Québec et le Répertoire des municipalités du Québec, lesquels énumèrent les lieux et municipalités au Québec, désignent de cette façon toutes les municipalités ayant cet adjectif dans leur nom.

Par contre, suivant une autre règle de l'Office de la langue française, l'abréviation «St» ou «Ste», suivie d'un trait d'union, est permise lorsqu'il s'agit de décrire notamment un lieu géographique, une voie publique, une église. On peut appliquer cette règle au nom d'une caisse et, quoique le nom de la caisse s'attache à celui de la municipalité, normalement celle où la caisse exerce ses opérations, l'abréviation peut être utilisée.

Un nom descriptif

L'ensemble de ces règles doit donc guider les caisses dans le choix de leur nom. Malgré ces critères assez précis, il faut retenir que l'assemblée générale d'une caisse, laquelle a le pouvoir de changer le nom, jouit d'une certaine latitude quant à l'identité souhaitée pour la caisse.

On peut conclure cependant qu'une préoccupation doit être maintenue: celle de donner à la caisse un nom qui la caractérise de façon juste et appropriée.

INDEX DE LA REVUE DESJARDINS

Comme *La Revue Desjardins* sert assez fréquemment de source de référence documentaire dans le domaine de la coopération, et particulièrement dans le secteur de l'épargne et du crédit, nous avons cru utile de mettre à la disposition de nos lecteurs un index à jour de la revue.



INDEX

Les pages qui suivent complètent les articles parus dans *La Revue Desjardins* depuis le début de 1976 jusqu'au présent numéro. L'index 1971-1975 a paru dans le numéro 7, volume 41, 1975. L'index analytique de la période 1935-1970 a été publié en 1971 par le Conseil de la Coopération du Québec en collaboration avec le Centre de documentation de l'Université Laval.

Les principaux sujets abordés dans *La Revue Desjardins* depuis 1976 peuvent être repérés dans l'index qui suit grâce à des descripteurs simples, tirés du vocabulaire même des auteurs et énumérés dans l'ordre alphabétique. Un même article peut être classé sous plusieurs descripteurs afin de faciliter la recherche.

La cote attribuée à chaque article permet de le retrouver rapidement; cette cote se lit de la façon suivante:

Exemple:

RVDJ — 79 45 06 — 0015

Signification:

La Revue Desjardins RVDJ
Année de publication 79
Volume de la revue 45
Numéro 06
Première page de l'article ... 0015

L'exemple illustré signifie qu'on peut retrouver l'article en question à compter de la page 15, dans le numéro 6 de *La Revue Desjardins* de 1979 (volume 45).

Nous espérons que ce document sera utile aux lecteurs de la revue et à tous ceux qui s'intéressent au mouvement coopératif québécois. Nous remercions Monsieur Benjamin Fortin, documentaliste au Centre de documentation de la Confédération, qui a patiemment élaboré ce précieux instrument de recherche.

A

Administrateurs

L'administrateur et les problèmes de locaux, par Gilles Douville.

RVDJ-794506-0015

Caractéristiques de certains administrateurs d'ici, par Michel Beauchamp.

RVDJ-764201-0032

Agriculture

L'agriculture.

RVDJ-784405-0047

Regards sur l'agriculture québécoise, par Yves Morency.

RVDJ-794502-0006

Assemblée générale

L'assemblée générale est-elle souveraine?, par Rita Bédard.

RVDJ-764202-0028

Assemblées générales annuelles — Mouvement Desjardins

Assemblée générale annuelle 1980:

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Le Message du président.

RVDJ-804603-0003

Assemblées générales annuelles, 1977. Augmentation de l'actif consolidé du MCPD.

RVDJ-774302-0006

Les assemblées générales annuelles 1980 du MCPED, par Michel Rompré.

RVDJ-804603-0002

Assemblées générales annuelles du MCPD, 1978:

une autre année de progrès, par France C. Drzymala.

RVDJ-794502-0001

Assemblées générales annuelles 1978: principales statistiques.

RVDJ-784402-0022

Assemblées générales annuelles 1976. Quelques statistiques concernant le dernier exercice financier.

RVDJ-764202-0008

Des réflexions sur des sujets difficiles mais d'une importance fondamentale, par M. Alfred Rouleau.
RVDJ-764202-0003

Assurance

Les institutions financières québécoises et leurs parts sur le marché des dépôts et de l'assurance au Québec, de 1972 à 1976, par Viateur Gagnon.
RVDJ-784404-0023

Assurance-automobile

Le MCPD fait connaître son point de vue sur la réforme de l'assurance-automobile.
RVDJ-774304-0041

Assurance populaire Desjardins

L'assurance populaire Desjardins, par Louis Rochette.
RVDJ-784406-0016

Assurance-prêt

Le nouveau régime d'assurance-prêt, par Louis Rochette.
RVDJ-804601-0033

Assurance-vie — Coopératives

Secteur coopératif. La progression des institutions d'assurance-vie, par Jean Labrecque.
RVDJ-774303-0032

Assurance-vie Desjardins (L')

L'Assurance-Vie Desjardins. Le message du président.
RVDJ-804603-0009

L'assurance-Vie Desjardins. «Les fruits ont tenu la promesse des fleurs», par Michel St-Cyr.
RVDJ-794501-0033

Les assurances collectives et L'Assurance-Vie Desjardins, par Louis Rochette.
RVDJ-804604-0025

C

Caisse centrale Desjardins du Québec

La Caisse centrale Desjardins du Québec. Une nouvelle institution pour le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, par René Croteau.
RVDJ-794502-0003

Caisse-école

À l'URM: la caisse-école. Un outil pour former une partie de la main-d'oeuvre qualifiée, par Denise Boutin.
RVDJ-774303-0041

Caisse populaire de Hauterive

La Caisse populaire de Hauterive. Un bilan coopératif bien rempli, par Michel Rompré.
RVDJ-450479-0017

Caisse populaire de Mont-Laurier

Caisse populaire de Mont-Laurier. Le réinvestissement local, par Michel Beauchamp.
RVDJ-764202-0024

Caisse populaire de St-Pamphile de l'Islet

La Caisse populaire de St-Pamphile de l'Islet. Savoir attendre son heure, par Hélène Matte.
RVDJ-804605-0038

Caisse populaire de Victoriaville

La Caisse populaire de Victoriaville dans son milieu. Une présence de tous les instants, par Michel Rompré.
RVDJ-794505-0033

Caisse populaire de Waterville

Peu de moyens, mais de l'action, par Michel Rompré.
RVDJ-794506-0024

Caisse populaire des pêcheurs coopérateurs-Gaspésie

Gaspésie. La Caisse populaire des pêcheurs coopérateurs.
RVDJ-764603-0056

Caisse populaire de Mont-Royal

Francophones, anglophones et italo-phones, gens d'affaires et membres d'une caisse populaire. Entrevue avec MM. Gilles Champagne, et Jean-Paul Desjardins, respectivement président et directeur de la Caisse populaire de Mont-Royal, par France Drzymala.
RVDJ-804604-0035

Caisse populaire de Pointe-Bleue

U.R. de Chicoutimi. Pointe-Bleue: une caisse engagée dans le développement du milieu, par Pierre Tremblay.
RVDJ-774306-0034

Caisse populaire Port-Menier

Anticosti. Port-Menier: on y vit quotidiennement la coopération, par Michel Beauchamp.
RVDJ-764205-0003

Caisse populaire Saint-François d'Assise

Trois-Rivières. Une caisse populaire bien intégrée au milieu qu'elle dessert: la Caisse populaire Saint-François d'Assise.
RVDJ-764204-0011

Caisse scolaire — Polyvalente Grande-Rivière

Une caisse scolaire pas comme les autres, par Michel Trottier/Source: L'Entre-gens.
RVDJ-794505-0038

Caisses d'épargne et de crédit — Lois

Modifications souhaitées à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, par Louis Tardif.
RVDJ-764206-0008

Nouveaux dirigeants. Modifications à la Loi des caisses d'épargne et de crédit, par Rita Bédard.
RVDJ-784404-0038

Caisses populaires, Voir aussi Mouvement Desjardins

B

Budget

«Un nouvel art de dépenser»
RVDJ-794505-0032

INDEX

Caisses populaires — Bilans consolidés

Analyse des bilans consolidés: aucune tendance à la concentration, *par Jean Labrecque.*

RVDJ-774304-0019

Caisses populaires — Capital social

Capital social, épargne et réserves dans les caisses populaires, *par Paul-Émile Charron.*

RVDJ-794502-0025

Capital social, épargne et réserves dans les caisses populaires (seconde et dernière partie), *par Paul-Émile Charron.*

RVDJ-794503-0020

Caisses populaires — Croissance

Analyse de l'expansion des caisses populaires Desjardins et des banques à charte, *par Serge Coulombe.*

RVDJ-764206-0014

Caisses populaires — Développement

La caisse populaire d'hier à demain. /Document audio-visuel/.

RVDJ-794505-0040

Caisses populaires — Environnement économique et social

La caisse populaire: un milieu communautaire important?, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-764204-0003

Les caisses populaires et l'environnement économique, *par Jean Beaulieu.*

RVDJ-764204-0008

Localisation et rayonnement des Caisses populaires Desjardins, *par Michel Dubé.*

RVDJ-774304-0029

Rapport de synthèse. La coopérative d'épargne et de crédit dans son environnement économique et social, *par Yvon Daneau.*

RVDJ-774305-0041

Rapport de synthèse. La coopérative d'épargne et de crédit dans son environnement économique et social, *par Yvon Daneau.*

RVDJ-774306-0037

Caisses populaires — Évolution

La caisse populaire de demain. Réflexion sur la recherche et application, *par Madeleine Joubert.*

RVDJ-784406-0003

Le Mouvement des caisses populaires Desjardins au seuil des années 80. Extraits de l'allocution prononcée par M. Alfred Rouleau à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la FQCPD tenue à Québec, le 20 mars 1979.

RVDJ-794502-0020

Caisses populaires — Nature

Les caisses populaires Desjardins: ce qu'elles sont.

RVDJ-764201-0049

Caisses populaires — Participation

Promouvoir la participation au sein des caisses populaires, *par Michel Poulin.*

RVDJ-764205-0021

Caisses populaires — Personnes âgées

Les personnes âgées et la caisse populaire Desjardins.

RVDJ-764204-0029

Caisses populaires — Rôle socio-économique

À l'Union régionale de Rimouski, le développement du milieu: un souci permanent, *par Michel Rompré.*

RVDJ-794501-0028

À Thetford, l'intercoopération n'est pas un vain mot!, *par Hélène Matte.*

RVDJ-804602-0033

Les caisses populaires et leurs préoccupations sociales, économiques et coopératives, *par Daniel Lamoureux.*

RVDJ-774401-0041

Défendre notre authenticité et répondre aux attentes de la population, *par M. Alfred Rouleau.*

RVDJ-774302-0004

D'où vient... Où va l'argent des caisses... ces temps-ci?, *par André Gagnon.*

RVDJ-764203-0010

Entrevue avec M. Claude Goulet. Intervenir dans le milieu: une pratique rentable pour une caisse populaire, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-784404-0015

Fondation Girardin-Vaillancourt. Entrevue avec M. Gérard Marotte, président. Une façon de concrétiser le rôle social du MCPD.

RVDJ-784405-0004

Pour vivre en toute dignité. L'action de la caisse populaire de Saint-Mathieu de Rimouski, *par Michel Rompré.*

RVDJ-804604-0031

Une redécouverte de la Caisse populaire. Le Congrès du District des Pentes (U.R. de Sherbrooke), *par Michel Rompré.*

RVDJ-804601-0017

U.R. de Rimouski. Le développement dans l'Est du Québec, *par Jacques-René Quimper.*

RVDJ-784401-0027

Caisses populaires — Rôle socio-économique

Voir aussi, Caisse populaire de...

Caisses populaires — Statistiques financières

voir: Assemblées générales annuelles — Mouvement Desjardins

Caisses populaires — Bilans consolidés.

Caisses populaires — Statut juridique

La nature juridique de la Caisse populaire, *par Louis Tardif.*

RVDJ-764201-0045

Caisses populaires — Vases communicants

Nouveaux dirigeants. Le principe des vases communicants, *par Claude Deslandes.*

RVDJ-784403-0023

Caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine

Les caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine: consolidation des coopératives, *par Jean-Claude Tardif*.
RVDJ-764206-0054

Les caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine: développement phénoménal, *par Jean-Claude Tardif*.
RVDJ-774301-0063

Les caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine: 39 ans d'histoire, *par Jean-Claude Tardif*.
RVDJ-764205-0045

CEMOC

Rapport Cemoc. Modifications à l'environnement de la caisse populaire.
RVDJ-774303-0043

Centre communautaire et artisanal (Rivière-du-Loup)

Centre communautaire et artisanal (Rivière-du-Loup).
RVDJ-774302-0010

Centre de relèvement et d'information sociale de Victoriaville

Le Centre de relèvement et d'information sociale de Victoriaville.
RVDJ-764202-0011

Charron, Paul-Émile

Hommage à M. Paul-Émile Charron. Allocution prononcée par Monsieur Alfred Rouleau.
RVDJ-804602-0002

Chômage

Le chômage au Québec, *par France C. Drzymala*.
RVDJ-794506-0032

L'inflation et le chômage au Canada, depuis 1961, *par Reynald Audet*.
RVDJ-784406-0018

Cité-Coop — jeu

Entrevue avec M. Jean-Paul Légaré. Le jeu de Cité-Coop.
RVDJ-784402-0033

Club d'endossement pour le relèvement et l'éducation sociale: C.P. Victoriaville

Caisse populaire de Victoriaville: Le club d'endossement, une idée originale.
RVDJ-764202-0011

Colloque des cadres du MCPD — Montebello 1978

Colloque des cadres: en capsule, *par Louis-Georges Gervais*.
RVDJ-794501-0019

Colloque des cadres du MCPD. Quelques considérations sur les exigences, les possibilités et les bienfaits de la coopération, *par Paul-Émile Charron*.
RVDJ-784406-0037

«Le temps... des initiatives économiques judicieuses et solidaires...», *par Jacques Grand-Maison*.
RVDJ-794501-0021

Comités consultatifs

Les Commissions d'administrateurs et les Comités consultatifs, *par Léon-G. Cantin*.
RVDJ-794505-0010

Commissions d'administrateurs

Les Commissions d'administrateurs et les Comités consultatifs, *par Léon-G. Cantin*.
RVDJ-794505-0010

Communications

Pour une politique des communications dans les caisses populaires, *par Yves Durand*.
RVDJ-774305-0027

Compagnie Internationale de Développement Régional Ltée.

La Compagnie Internationale de Développement Régional Ltée. Message du président.
RVDJ-804603-0006

Entrevue avec M. Yvon Daneau, président-directeur du CIDR Ltée, *par Michel Rompré*.
RVDJ-804601-0023

Complexe Desjardins

L'animation et la vie quotidienne au Complexe Desjardins. Entrevue avec Michel Carli.
RVDJ-764201-0020

Entrevue. Le Complexe Desjardins. Un point de mire, *par Daniel Wermeling*.
RVDJ-764202-0014

Comptabilité sociale des coopératives

Le bilan coopératif, *par Michel Rompré*.
RVDJ-794502-0015

Concours international des jeunes

Le concours international des jeunes: Aboutissement de tous les efforts, *par Michel Trottier*.
RVDJ-794502-0044

Dans le cadre du Concours international des jeunes. Un voyage au pays des géants, *par Thérèse Dumesnil*.
RVDJ-804605-0008

Une opération menée de concert. Le Concours international des jeunes, *par Michel Trottier*.
RVDJ-794501-0035

Concours Lionel-Groulx

Concours Lionel-Groulx 80, Sujet: Alphonse Desjardins.
RVDJ-794506-0045

Conférence socio-économique sur la coopération

La Conférence socio-économique sur la coopération, *par Guy Cameron*.
RVDJ-804602-0013

Congrès des CPD — Historique

D'un congrès à l'autre..., *par Gaston Turcotte*.
RVDJ-774303-0003

Congrès des CPD — 1978

À l'Union régionale de Québec. Les défis du Congrès 78 sont relevés, *par Michel Rompré*.
RVDJ-794502-0031

INDEX

Annexe. Les principales statistiques sur les participants au XIII^e congrès provincial du MCPD.

RVDJ-784405-0072

Congrès. Le Québec socio-culturel. De la politique, *par Gaston Turcotte.*

RVDJ-784402-0035

Congrès: dépôts et avoirs financiers dans les institutions financières en opération au Québec, *par Auguste Roy.*

RVDJ-774304-0003

Congrès: le crédit à la consommation, *par Auguste Roy.*

RVDJ-774304-0008

Congrès: le financement de l'habitation au Québec, *par Auguste Roy.*

RVDJ-774304-0011

Congrès. Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et le financement des coopératives, *par Auguste Roy.*

RVDJ-774306-0003

Congrès général/Entrevue avec M. Irénée Bonnier. Une première évaluation, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-784404-0010

Entrevue avec M. Irénée Bonnier, Le MCPD face au développement coopératif dans un Québec contemporain: thème du prochain congrès.

RVDJ-774303-0007

Le prochain congrès... Définir les orientations du MCPD.

RVDJ-774303-0010

Les secteurs considérés comme prioritaires par les délégués.

RVDJ-784405-0069

Congrès des CPD-1978, voir aussi, Agriculture, Distribution alimentaire, Forêt, Habitation, Pêche commerciale, Transformation industrielle.

Congrès Régionaux

Congrès. Faits saillants de la consultation effectuée lors des congrès régionaux, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-784401-0021

Union régionale de Trois-Rivières. Entrevue avec M. Jean Marineau. Les congrès régionaux: permettre aux gens de s'exprimer.

RVDJ-784401-00019

Conseil d'Intercoopération du Saguenay — Lac-St-Jean, voir Intercoopération

Conseil de développement Lanaudière (Joliette)

Conseil régional de développement Lanaudière (Joliette)

RVDJ-774302-0010

Conseil de surveillance

Le rôle du conseil de surveillance, *par Ghislain Paradis.*

RVDJ-804601-0029

Coopérateur

Des hommes nouveaux: les coopérateurs avisés.

RVDJ-794505-0020

Coopérateur-Définition

Coop-fiction: À la recherche d'une définition.

RVDJ-774302-0033

«Coopérateur /Le/ de la semaine»

Le coopérateur de la semaine. Faire vivre la coopération, *par Michel Trottier.*

RVDJ-794503-0003

Coopération — Action collective

Un premier choix: Coopération et action collective, *par Gilles Arès.*

RVDJ-764203-0003

Coopération — Consultation

Entrevue avec Vincent Lemieux. Une consultation auprès des coopérateurs devient nécessaire, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-774302-0011

Coopération — Développement du Québec

Déclaration des Évêques du Québec. Coopération et développement au Québec.

RVDJ-784403-0006

Coopération — Doctrine

Colloque des cadres du MCPD. Quelques considérations sur les exigences, les possibilités et les bienfaits de la coopération, *par Paul-Émile Charron.*

RVDJ-784406-0037

La coopérative et l'action. L'intercoopération; intercoopération et solidarité, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-764205-0014

La coutume coopérative a-t-elle de l'avenir? Les règles coopératives hier, aujourd'hui et demain, *par Léo Bérubé.*

RVDJ-794506-0019

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Aliénation. Engagement et sens des responsabilités. Sentiment d'appartenance, communication et participation. Participation, démocratie et vie coopérative, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-764206-0041

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Concertation et intercoopération. Coopération et engagement. Culture et coopératisme, *par Michel Beauchamp.*

RVDJ-784404-0007

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Intercoopération. Intercoopération et développement.

RVDJ-774306-0009

Entrevue. «Une coopérative doit appartenir aux membres», *par Rosario Tremblay.*

RVDJ-764203-0029

La société a besoin de la formule coopérative, *par M. Alfred Rouleau.*

RVDJ-764204-0043

Coopération — Enseignement supérieur

La coopération dans l'enseignement supérieur, *par Michel Rompré.*

RVDJ-804606-0039

Coopération — Épargne et Crédit

Coopération — Fondements économiques. Notre avenir est lié à la coopération, *par Paul-Émile Charron.*

RVDJ-764603-0034

Réflexions sur la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit, *par Paul-Émile Charron*.
RVDJ-774301-0003

Coopération — Informatique

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Informatique et changements. Télécommunications et changements. Ordinateurs et valeurs, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-784403-0016

Coopération — rôle socio-économique, voir: coopération — doctrine

Coopération — Société québécoise

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Coopératisme et société québécoise. Consultation, concertation et démocratie. Affirmation collective et ouverture sur le monde. Économie et société québécoise. Culture et société québécoise, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-774302-0026

Coopération au Québec — Histoire

Le Mouvement coopératif est-il cyclique?, *par Gaston Deschênes*.
RVDJ-784404-0017

Coopération internationale — Afrique

Au Congo et au Rwanda. La coopération comme moyen de développement, *par Michel Guimond*.
RVDJ-794506-0028

Coopération internationale — Québec Tiers-Monde

La coopération au Québec et dans le Tiers-Monde: des interrelations, *par Gabrielle Lachance*.
RVDJ-794504-0024

Coopérative — Communications

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Communication et personnalité. Communication et participation. Information et interrelation.
RVDJ-774305-0023

Coopérative — Financement

Congrès. Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et le financement des coopératives, *par Auguste Roy*.
RVDJ-774306-0003

U.R. de Montréal — Sondage auprès des caisses populaires affiliées sur le mode de financement des coopératives locales, *par Denise Boutin*.
RVDJ-774301-0044

Coopérative — Gestion

L'administration et la gestion des coopératives, *par Gilles Châtillon*.
RVDJ-764202-0018

Une approche stratégique à la gestion des coopératives, *par Bertin Nadeau*.
RVDJ-774301-0020

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Les besoins des usagers et de la collectivité. Gestion des coopératives, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-784401-0014

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Caractéristiques de l'entreprise coopérative. L'État et les coopératives. Le pouvoir au sein des entreprises. Éducation coopérative. Coopératives et milieu d'appartenance, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-774301-0030

Coopérative — Importance économique

Le phénomène coopératif. Les coopératives: des institutions qui n'ont qu'une importance secondaire?, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-774304-0024

Coopérative — Prise de décision

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Prise de décision démocratique et efficacité. Prise de décision: tâche première des dirigeants, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-784402-0017

Coopérative agricole

La coopération agricole, bien enracinée dans le terroir québécois, *par France C. Drzymala*.
RVDJ-804603-0039

La coopérative agricole du Lac-Mégantic. Dynamisme et solidarité, *par Michel Rompré*.
RVDJ-804603-0041

Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata (JAL)

Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata.
RVDJ-764202-0013

Le Prix Gérard-Roussel décerné à la Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata (JAL), *par Jean Claude Tardif*.
RVDJ-764204-0037

Coopérative de production artisanale d'Acton Vale.

La coopérative de production artisanale d'Acton Vale. Des doigts agiles et l'esprit coopératif, *par Michel Rompré*.
RVDJ-804601-0037

Coopérative de recherche et d'information du Québec à Montréal

La coopérative de recherche et d'information du Québec à Montréal. Démocratiser l'accès à l'information, *par Hélène Matte*.
RVDJ-804605-0040

Coopératives

Éléments de réflexion et images de la vie coopérative. Le phénomène coopératif. L'habitation. La consommation, *par Michel Beauchamp*.
RVDJ-774304-0014

Coopératives — Prise de décision

La prise de décision dans une entreprise coopérative, *par Marie-Michèle Beauchage*.
RVDJ-784402-0013

Coopératives — Viabilité et développement

Congrès. Viabilité et développement des coopératives (11), *par Delmas Lévesque, Jean-Guy Desforges et Benoît Tremblay*.
RVDJ-774306-0014

INDEX

Coopératives d'épargne et de crédit — Afrique

Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique.

RVDJ-764201-0044

Entrevue avec M. René Gauthier. Témoignage d'un coopérant québécois en Afrique, *par Michel Trottier*.

RVDJ-794502-0041

Coopératives de consommation

Consommation. La Société d'investissement Desjardins et le prêt de 2 \$ millions à la Fédération des Magasins Co-op.

RVDJ-774302-0038

Consommation. Les Caisses populaires et le développement du secteur coopératif de la consommation.

RVDJ-774302-00

Intercoopération. Le développement de la consommation coopérative, *par Henri Pichette*.

RVDJ-764205-0019

Corporation de fonds de sécurité

La corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins, *par Me Rita Bédard*.

RVDJ-804604-0021

Crédit à l'habitation

Le financement de l'habitation au Québec, *par Auguste Roy*.

RVDJ-774304-0011

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation, *par Auguste Roy*.

RVDJ-774304-0008

Le crédit dans les caisses populaires. Action-Prêt: un modèle d'organisation, *par Michel Rompré*.

RVDJ-794502-0038

Crédit agricole

Les besoins de crédit agricole à long terme et les caisses populaires Desjardins au cours des années 80, *par Irénée Bonnier (conférence)*.

RVDJ-794506-0001

Crédit Industriel Desjardins

C.I.D. à Trois-Rivières, *par Michel Trottier*.

RVDJ-794505-0038

Le Crédit Industriel Desjardins Inc. *Message du président*.

RVDJ-804603-0012

Une entreprise dynamique au service de la PME. Entrevue avec Monsieur Gilles Handfield, vice-président exécutif du Crédit Industriel Desjardins Inc., *par Michel Rompré*.

RVDJ-804602-0021

Crise économique 1929

La crise économique des années trente et la qualité de vie chez les Montréalais d'ascendance française, *par Marc-Adé- lard Tremblay*.

RVDJ-764205-0034

La crise économique des années trente et la qualité de vie chez les Montréalais d'ascendance française (II), *par Marc-Adé- lard Tremblay*.

RVDJ-764206-0049

Culinar

Des petits gâteaux aux produits surgelés, *par Michel Trottier*.

RVDJ-794505-0038

Culture

De la paroisse au Shopping center, *par Jean-Claude Marsan*.

RVDJ-764204-0014

Culture et coopératives

Culture et institutions coopératives, *par Michel Beauchamp*.

RVDJ-784404-0003

D

Démocratie

Égalité des hommes... ou égalité de leurs droits?, *par Léo Bérubé*.

RVDJ-804604-0018

Dépôts

Dépôts d'épargne des particuliers: petits et gros concurrents, *par Jean Labrecque*.

RVDJ-774301-0015

Les dépôts d'épargne personnelle dans certaines institutions financières au Canada et au Québec de 1975 à 1977, *par Reynald Audet*.

RVDJ-784404-0028

Dépôts et avoirs financiers dans les institutions financières en opération au Québec, *par Auguste Roy*.

RVDJ-774304-0003

Les institutions financières québécoises et leurs parts sur le marché des dépôts et de l'assurance au Québec, de 1972 à 1976, *par Viateur Gagnon*.

RVDJ-784404-0023

Desjardins, Alphonse

Biographie «Alphonse Desjardins, un homme au service des autres».

RVDJ-774305-0022

Développement régional

Suivi des Congrès URSLSJ. Une participation active au développement régional, *par Michel Rompré*.

RVDJ-794506-0035

Direction, fonction de

La fonction de direction: une vue macroscopique, *par Lucien Provost*.

RVDJ-774304-0036

Dirigeants

Coop-fiction. Les élus: accrocher ou ne pas accrocher ses patins?

RVDJ-764206-0039

Les dirigeants des caisses populaires: des ethnologues?, *par Michel Beauchamp*.

RVDJ-774303-0017

Nouveaux dirigeants. Responsabilités et tâches du dirigeant.

RVDJ-784401-0043

Nouveaux dirigeants. Responsabilités et tâches du dirigeant, *par L'Union régionale de Montréal (Formation)*.

RVDJ-784402-0044

Dirigeants — formation

La formation des dirigeants: l'expérience du Saguenay — Lac-St-Jean, *par Raymond Auger, Paul Prévost et Richard Lapointe*.

RVDJ-784401-0038

La formation des dirigeants: l'expérience du Saguenay — Lac-St-Jean (II), par Raymond Auger, Paul Prévost et Richard Lapointe.
RVDJ-784401-0041

Nouveau document de formation
RVDS-804601-0043

Un projet sur mesure. Foradir, par Jean Beaulieu.
RVDJ-794503-0027

Résultats d'une récente consultation. La formation des dirigeants: les besoins.
RVDJ-774304-0020

Dirigeants — Information

L'utilisation de l'information et le travail des dirigeants, par René Leblanc.
RVDJ-784406-0029

Disparités régionales

L'économie et les disparités régionales.
RVDJ-784401-0030

Distribution alimentaire

La distribution alimentaire.
RVDJ-784405-0056

Dollar canadien

La valeur du dollar canadien, par Bernard Larue.
RVDJ-784401-0003

La valeur du dollar canadien, par Bernard Larue.
RVDJ-784402-0003

E

Économie

Analyse prévisionnelle de la conjoncture économique et financière canadienne et québécoise en 1979, par Mario Lavoie, Michel Marullo et Sylvain Venne.
RVDJ-804601-0001

Éducation

L'éducation, une mission naturelle des caisses populaires, par Guy Cameron.
RVDJ-794505-0014

Éducation coopérative

L'éducation coopérative: un luxe ou une nécessité?, par Michel Beauchamp.
RVDJ-774301-0038

Éducation économique

L'éducation économique: au seuil de la masse critique, par Claude Beauregard.
RVDJ-794503-0015

L'éducation économique. La promesse des années 80, par Jacques Gélinas.
RVDJ-794506-0038

Engagement social

De la parole aux actes: l'engagement social.
RVDJ-764206-0032

Épargne

La canalisation de l'épargne.
RVDJ-774302-0013

Le contrôle de notre épargne: 40 ans de poussée des caisses populaires, par Jean Labrecque.
RVDJ-774305-0012

L'épargne des particuliers au Québec et celle confiée aux institutions financières, par Auguste Roy.
RVDJ-764202-0031

L'épargne: notion, mesure et volume, par Auguste Roy.
RVDJ-774305-0018

Rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec. Élargissement du rôle des institutions financières, par France C. Drzymala et Reynald Audet.
RVDJ-804606-0002

Épargne et crédit

Compte rendu. Colloque sur l'épargne et le crédit au Québec, par Paul-Émile Charron.
RVDJ-774306-0021

Épargne-logement

Épargne-retraite/Épargne-logement. Examen de la situation et perspectives, par Auguste Roy et Serge Coulombe.
RVDJ-784401-0008

Un régime enregistré d'épargne-logement. Des économies d'impôt facilement réalisables, par Pierre Vien.
RVDJ-794505-0029

Épargne méthodique

Épargne méthodique. Recommandations du groupe de travail de l'UQAR.
RVDJ-774304-0034

Rimouski/Placement-Boni. L'épargne méthodique: une réponse aux besoins des membres.
RVDJ-774304-0031

Épargne-retraite

Le régime enregistré d'épargne-retraite, un régime de retraite personnel, par Pierre Vien.
RVDJ-794506-0040

**Épargne-retraite,
voir aussi Épargne-logement**

**Est du Québec —
Développement,
voir Union régionale de Rimouski**

État — Rôle de l'État dans l'économie

L'État est-il inévitable: problématique et perspectives de la question, par M. Alfred Rouleau.
RVDJ-784405-0007

F

Famille

La famille, une institution à sauvegarder, par Mme Nicole Savoie-Thibaud.
RVDJ-794503-0036

Fédération de Québec des CPD — Loi 95

Modifications à la Loi de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.
RVDJ-764201-0047

Fédération de Québec des CPD — Programme de travail

Le cadre de travail de la Fédération pour l'année 1979, par la Direction générale.
RVDJ-794501-0002

Entrevue avec M. René Croteau. Directeur général F.Q.C.P.D. Le programme de travail 1979, par Michel Rompré.
RVDJ-794501-0003

INDEX

Fédération des Caisses d'économie du Québec

Affiliation de la Fédération des caisses d'économie du Québec à la FQCPD, *par Michel Rompré*.
RVDJ-794505-0001

Fédération des Magasins Co-op, voir Coopératives de consommation.

Femme mariée

La femme mariée, *par Me Rita Bédard*
RVDJ-794506-0008

Fiducie du Québec

Entrevue avec M. Hervé Hébert. La Fiducie du Québec. Un rôle complémentaire au sein du MCPD, *par France C. Drzymala*.
RVDJ-784406-0005

Fiducie du Québec. Bénéfice net d'exploitation de \$508,000.
RVDJ-764205-0050

Fiducie du Québec/Immeubles Pop: un nouvel instrument au service de l'intercoopération.
RVDJ-764205-0050

La Fiducie du Québec. Message du président.
RVDJ-804603-0005

Les prêts hypothécaires à la Fiducie du Québec. Une collaboration croissante avec les caisses populaires et d'économie, *par André Daigneault*.
RVDJ-804603-0027

Fondation de coopératives — Documents audio-visuels

Des documents audio-visuels sur les coopératives. Comment ils ont fait?, *par Hélène Kelly et Michel Rompré*.
RVDJ-794504-0039

Fondation Girardin-Vaillancourt

114 bourses d'études pour nos jeunes, *par Michel Trottier*.
RVDJ-794505-0039

La Fondation Girardin-Vaillancourt. De nouvelles balises, *par Michel Rompré*.
RVDJ-804605-0034

Fondation Girardin-Vaillancourt. Entrevue avec M. Gérard Marotte, président. Une façon de concrétiser le rôle social du MCPD, *par Michel Rompré*.
RVDJ-784405-0004

Fondation Girardin-Vaillancourt. Message du président.
RVDJ-804603-0006

Fondation Girardin-Vaillancourt. Objectif minimum: \$200,000.
RVDJ-774305-0022

Fondation Girardin-Vaillancourt: sixième institution du MCPD.
RVDJ-774302-0007

La Fondation Girardin-Vaillancourt: une oeuvre sociale.
RVDJ-764204-0056

La Fondation Girardin-Vaillancourt. Une présence du MCPD en milieu étudiant, *par Hélène Matte*.
RVDJ-794504-0015

Foradir, voir Dirigeants — Formation

Forêt

La forêt.
RVDJ-784404-0025

L'industrie forestière québécoise. Tricofil, Asbestos, Cabano et... Tembec, *par Jean-Claude Tardif*.
RVDJ-774302-0049

Forges

Forges: Un programme de formation en gestion, *par Pierre Harvey*.
RVDJ-784402-0028

Nouveau programme de formation des cadres des caisses populaires, *par Denise Boutin-Grégoire*.
RVDJ-764201-0023

Formation

Formation de gestionnaires des services de l'URM, *par Michel Rompré*.
RVDJ-804604-0024

Réflexions sur la formation en milieu de travail, *par M. Alfred Rouleau*.
RVDJ-774306-0029

Un système intégré de formation dans le MCPD, *par Michel Doray*.
RVDJ-784406-0009

Un système intégré de formation dans le MCPD (suite), *par Michel Doray*.
RVDJ-794501-0037

Formation des dirigeants, voir Dirigeants — Formation

Francophones

Allocution de M. Rouleau, «Une vie normale» pour les francophones du Québec et du Canada.
RVDJ-784401-0037

G

Gestion

Entrevue avec Luc Damphousse. Gérer en n'omettant pas certains détails.
RVDJ-774304-0027

Gestion budgétaire

La gestion budgétaire, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-764204-0048

La gestion budgétaire II, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-764205-0041

La gestion budgétaire III, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-764206-0059

La gestion budgétaire IV. Le surveillant et le contrôle, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-774301-0060

La gestion budgétaire V. Le système de crédit de la Caisse populaire, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-774302-0055

La gestion budgétaire VI. Le recouvrement et le dossier de l'emprunteur, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-774303-0047

La gestion budgétaire VII. L'évaluation de la performance des prêts, *par Service conseil, Union régionale de Montréal*.
RVDJ-774304-0043

Un programme de formation intégré. La gestion budgétaire, *par Michel-Pierre Bergeron et Marcel Guimond*.
RVDJ-794504-0036

Gestion documentaire

La gestion documentaire dans le MCPD,
par Louise Tremblay.
RVDJ-774301-0056

Gouvernement du Québec — Budget

Analyse sommaire du discours sur le budget 1980-81 du Gouvernement du Québec, *par Yves Morency.*
RVDJ-804603-0035

Année fiscale 1976-1977. Le budget du gouvernement du Québec, *par Reynald Audet.*

RVDJ-764603-0044

Le budget 1978-1979 du Gouvernement du Québec, *par Yves Morency.*
RVDJ-784403-0036

Commentaires sur le budget 1979-1980 du Gouvernement du Québec, *par Yves Morency.*
RVDJ-794503-0004

Groupe Desjardins

Entrevue avec M. Conrad Leblanc, président de la SACP et de la Sécurité. Une orientation à définir, *par France C. Drzymala.*
RVDJ-794503-0033

Le Groupe Desjardins — assurances générales. Le rapport du Président.
RVDJ-804603-0007

Regroupement de la S.A.C.P. et de la Sécurité.
RVDJ-794506-0045

Guide d'organisation des ressources humaines (G.O.R.H.)

Le guide d'organisation des ressources humaines (G.O.R.H.), *par Claude Boivin et Claude Tétu.*
RVDJ-804602-0037

H

Habitation

Dans l'Union régionale de St-Hyacinthe. Une initiative qui a changé l'aspect d'une ville, *par Michel Rompré.*
RVDJ-804601-0040

L'habitation.

RVDJ-784405-0028

Hochelaga-Maisonneuve. Le problème du logement et les caisses populaires, *par Léo Bérubé.*
RVDJ-774302-0045

Habitation — programme d'aide

Nouveau programme d'aide pour l'accession à la propriété, *par Pierre Bélanger.*
RVDJ-764603-0052

Hypothèque

L'hypothèque mobilière, *par Louis Tardif.*
RVDJ-764203-0049

I

IVA (Immatriculation des véhicules automobiles)

I.V.A. Rapport d'étape, *par France C. Drzymala.*
RVDJ-794505-0036

Entrevue avec M. Gilles Nadeau. Jalons pour une évaluation de l'opération I.V.A.
RVDJ-784403-0024

L'Immatriculation des véhicules automobiles: un service à rendre à la population, *par Gilles Nadeau.*
RVDJ-774306-0026

Le MCPD, l'opération I.V.A. et le nouveau régime d'assurance-automobile, *par Guy Cameron.*
RVDJ-784401-0003

Îles-de-la-Madeleine — coopératives

Les caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine: consolidation des coopératives, *par Jean-Claude Tardif.*
RVDJ-764206-0054

Impôt-pop

Impôt-pop: un service de la Fiducie du Québec offert par 180 caisses populaires, *par Claude Moquin.*
RVDJ-774301-0054

Indicateurs économiques et financiers

RVDJ-804601-0006
RVDJ-804602-0008
RVDJ-804603-0031
RVDJ-804604-0014
RVDJ-460580-0007
RVDJ-804606-0008

Les indicateurs économiques et financiers, *par la direction Recherche CCPCDQ*
RVDJ-794502-0012

Principaux indicateurs économiques et financiers

RVDJ-794502-0013
RVDJ-794503-0010
RVDJ-794504-0010
RVDJ-794505-0009
RVDJ-794506-0006

L'utilité des indicateurs économiques et financiers, *par Yves Morency et Gilles Soucy.*
RVDJ-794504-0009

Inflation

L'inflation des prix, *par Paul-Émile Charron.*
RVDJ-764201-0010

L'inflation et le chômage au Canada depuis 1961, *par Reynald Audet.*
RVDJ-784406-0018

Informatique

État de la situation à l'informatique, *par Yvon Daneau.*
RVDJ-784402-0026

Informatique: c'était en novembre 1965... il y a plus de dix ans! La caisse pop à l'ère de la téléinformatique, *par Pierre Lévesque.*
RVDJ-764201-0026

Intercoopération/Entrevue avec M. André Bégin. L'utilisation de l'informatique dans certaines coopératives d'épargne et de crédit des provinces canadiennes.
RVDJ-784403-0019

Technologie, coopératisme et démocratie, *par Michel Beauchamp.*
RVDJ-764203-0020

INDEX

Inter-caisses

Inter-caisses. Pour conserver notre avance, par Michel Rompré.
RVDJ-794503-0001

U.R. de Québec. Inter-caisses: résultats d'un sondage effectué auprès des coopérateurs, par Union régionale de Québec.
RVDJ-774305-0036

Intercoopération

La caisse populaire Saint-Joseph de Hull. L'intercoopération dans l'Outaouais, par Michel Beauchamp.
RVDJ-764205-0006

Le Conseil de l'Intercoopération du Saguenay — Lac-St-Jean. Un lieu de dialogue. Une entrevue réalisée par Michel Rompré.
RVDJ-794505-0027

Entrevue avec Jean-Eudes Bergeron. L'intercoopération: concertation et communication.
RVDJ-764205-0010

Intercoopération. Le développement de la consommation coopérative, par Henri Pichette.
RVDJ-764205-0019

Intercoopération. Les principes et l'action, par Michel Beauchamp.
RVDJ-764205-0012

L'intercoopération: un moyen d'élargir la zone d'influence des entreprises coopératives, par Michel Beauchamp.
RVDJ-774306-0012

Le MCPD face à l'intercoopération, par Auguste Roy.
RVDJ-784405-0014

Outaouais. Comment on a suscité l'intercoopération dans une région du Québec, par Denis Beauchemin.
RVDJ-764205-0007

Suivi du Congrès à l'Union régionale de Gaspé. À l'enseigne de l'intercoopération, par Michel Rompré.
RVDJ-794505-0022

Israël — Mouvement coopératif,

Québec et Israël: des mouvements coopératifs différents, par Gaston Deschênes.
RVDJ-774306-0040

J

Jeunesse,
voir Secteur jeunesse

L

Liquidité, voir Caisses populaires — Vases Communicants

Local des caisses populaires,
voir Administrateurs

Loi des banques — Révision

Les caisses populaires et la révision de la loi sur les banques.
RVDJ-764201-0056

Points saillants du Livre blanc sur la législation bancaire canadienne concernant les coopératives d'épargne et de crédit.
RVDJ-764206-0003

Projet de loi remaniant la législation bancaire, par André Morin.
RVDJ-784403-0010

Loi des banques d'épargne du Québec

Le projet de révision de la loi des banques d'épargne du Québec, par Gilles Soucy.
RVDJ-794505-0004

Révision de la loi sur les banques. Mémoire soumis par la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins.
RVDJ-764201-0048

Loi des caisses d'épargne et de crédit,
voir Caisses d'épargne et de crédit — Lois

Loi 46, voir Caisses d'épargne et de crédit — Lois

Loi sur la protection des emprunteurs et des déposants — Loi C-16

Faits saillants. Le projet de Loi C-16: «loi sur la protection des emprunteurs et des déposants».
RVDJ-774301-0052

Loi sur la protection du consommateur,
voir Protection du consommateur — Lois

Loi sur le recouvrement de créances

La loi sur le recouvrement de créances, par Freddy Henderson.
RVDJ-804601-0020

Loisir-Québec

Mémoire. Le livre vert sur le loisir au Québec, par La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins.
RVDJ-784403-0041

M

Marge de crédit personnelle

Un nouveau service accessible dans les caisses populaires. Une marge de crédit personnelle, par Michel Rompré.
RVDJ-804606-0037

Marketing

À l'Union régionale de Trois-Rivières. Un plan global d'organisation de la mise en marché, par Michel Rompré.
RVDJ-804602-0040

Action-Marketing à l'URM. Un instrument souple de mise en marché, par Michel Rompré.
RVDJ-804601-0013

Une initiative de marketing dans les caisses populaires Desjardins. L'opération mise en marché, par Michel Rompré.
RVDJ-794503-0011

Le marketing au service de la coopérative québécoise, par Jacques Boisvert.
RVDJ-764201-0005

Le marketing des caisses populaires: un modèle original à développer, par Mario Desmarais.
RVDJ-774302-0034

Le marketing et le Mouvement des caisses populaires Desjardins, par Mario Desmarais.
RVDJ-764206-0017

Minville, Esdras

Suite au décès de M. E. Minville. Esdras Minville, un maître à découvrir dans notre meilleur intérêt, *par François-Albert Angers.*

RVDJ-764201-0041

Mise en marché, voir Marketing

Mouvement coopératif — Israël, voir Mouvement coopératif — Québec

Mouvement coopératif — Québec

Québec et Israël: des mouvements coopératifs différents, *par Gaston Deschênes.*

RVDJ-774306-0040

Mouvement coopératif — Relations avec l'État

Les relations entre l'État et le mouvement coopératif: cinq ans après. Entrevue avec M. Roland Parenteau, *par Michel Rompré.*

RVDJ-804604-0002

Mouvement Desjardins, voir aussi Caisses populaires

Mouvement Desjardins — Activités internationales

Le Mouvement Desjardins et les pays en voie de développement, *par Henri Payette.*

RVDJ-784402-0030

Mouvement Desjardins — Archives

Des archives vivantes dans le Mouvement Desjardins, *par Suzanne Côté.*

RVDJ-804604-0008

Mouvement Desjardins — Mouvement syndical

Divergence ou convergence du Mouvement syndical et du Mouvement coopératif des caisses Desjardins, *par Fernand Morin.*

RVDJ-784403-0031

Les relations du MCPD avec le monde syndical.

RVDJ-764206-0010

Mouvement Desjardins — Relations de travail

Synthèse générale. Les relations du travail et le Mouvement des caisses populaires Desjardins.

RVDJ-774301-0028

Vers la deuxième étape de la politique salariale du MCPD, *par Jean-Marie Raby.*

RVDJ-784403-0026

Mouvement Desjardins — Relations du travail, voir aussi Mouvement Desjardins — Mouvement syndical

Mouvement Desjardins — Symbole

Un symbole d'appartenance, *par Claude Moquin.*

RVDJ-774302-0003

N

Nantissement commercial

Le nantissement commercial et les corporations sans but lucratif, *par Me Jean-Guy Larochelle.*

RVDJ-794502-0018

Nom-Choix

Le choix d'un nom, *par Me Rita Bédard.*

RVDJ-804606-0012

O

Ordre (L') du mérite coopératif

L'Ordre du mérite coopératif. Quatre nouveaux récipiendaires.

RVDJ-804605-0043

P

Participation, voir Caisses populaires — Participation

Pauvreté

De la pauvreté à la marginalité, *par Pierre Cliche.*

RVDJ-764206-0022

Pauvreté et consommation, *par Pierre Cliche.*

RVDJ-774301-0045

Pêche commerciale

La pêche commerciale.

RVDJ-784405-0043

Personnes âgées

Entrevue avec Michèle Andren-Roy. Les personnes âgées: des goûts simples et une volonté de vivre.

RVDJ-764204-0030

Petites et moyennes entreprises — Québec

La PME québécoise. Situation, obstacles et conditions de progrès, *par Gérald d'Amboise.*

RVDJ-784406-0021

Pigeon, Roland

Entrevue avec M. Roland Pigeon, *par France C. Drzymala.*

RVDJ-794504-0042

Placement Boni, voir Épargne méthodique

Politique monétaire

La politique monétaire au Canada, *par Gilles Soucy.*

RVDJ-794504-0003

Port-Menier — coopération, voir Caisse populaire de Port-Menier

Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire dans notre société, *par M. Alfred Rouleau.*

RVDJ-784406-0034

Prêt au mineur

Le prêt consenti au mineur, *par Me Rita Bédard.*

RVDJ-794504-0013

INDEX

Prêts industriels et commerciaux

Les prêts industriels et commerciaux. Entrevue avec M. Gilles Lafleur, *par Hélène Matte*.

RVDJ-794504-0034

Les prêts industriels et commerciaux. Entrevue avec M. Jacques Bertrand, *par Michel Rompré*.

RVSJ-794504-0031

Prix annuel Desjardins

Le prix annuel Desjardins.

RVDJ-794506-0007

Le prix annuel Desjardins est attribué aux Ateliers Agro-Forestiers du Lac St-Jean, *par Michel Beauchamp*.

RVDJ-784402-0023

Prix annuel Desjardins. «Maternelle-maison»: une expérience éducative fort intéressante, *par Michel Beauchamp*.

RVDJ-774302-0008

Le prix annuel Desjardins: une sonde dans le tissu communautaire du Québec, *par Hélène Matte*.

RVDJ-804603-0013

Prix annuel Desjardins 1976. Encouragement au Centre de relèvement et d'information de Victoriaville, *par Michel Beauchamp*.

RVDJ-764202-0010

Prix annuel Desjardins 1978.

RVDJ-774304-0038

Le prix annuel Desjardins 1979; les gagnants, *par Michel Trottier*.

RVDJ-794503-0045

Prix Yvette-Rousseau

Le prix Yvette-Rousseau 1980

RVDJ-794506-0027

Produits de l'érable

Notre industrie des produits de l'érable: bien plus que du folklore, *par France C. Drzymala*.

RVDJ-804602-0009

Protection du consommateur — Lois

La loi sur la protection du consommateur, *par Jean-Guy Larochelle*.

RVDJ-804603-0016

La loi sur la protection du consommateur et les caisses populaires.

RVDJ-764205-0024

La loi sur la protection du consommateur /Projet de loi 72/, *par Jean-Guy Larochelle*.

RVDJ-794501-0007

Les parties concernées par la loi de protection du consommateur, *par Jean-Guy Larochelle*.

RVDJ-804605-0004

Publicité

Campagne de publicité 1978-1979: continuité et ajustements, *par Majella Saint-Pierre*.

RVDJ-784404-0033

La campagne de publicité 1979-1980. Un rôle accru pour la caisse populaire Desjardins, *par Claude Moquin*.

RVDJ-794504-0021

Campagne de publicité 1980-1981... ça continue, *par Claude Moquin*.

RVDJ-804604-0015

«Le gros bon sens...», *par Roland Le-lièvre*.

RVDJ-764204-0032

«Parlons de notre région». Programme de communication des caisses populaires de la Beauce, *par Michel Rompré*.

RVDJ-804604-0029

La publicité du MCPD en 1977-78: une campagne cohérente, *par Yolande Laviolette*.

RVDJ-774304-0035

R

Régimes collectifs de rentes

Les régimes collectifs de rentes, *par René Delsanne*.

RVDJ-804606-0031

Régime de participation aux bénéfices

Le régime de participation aux bénéfices. Un régime de retraite sur mesure, *par Raymond Rodrigue*.

RVDJ-794503-0031

Rentabilité

Rentabilité à l'U.R.Q. Des colloques rentables.

RVDJ-794504-0044

Revue Desjardins

Une quarante-deuxième année... *par Madeleine Joubert*.

RVDJ-764201-0003

La revue Desjardins se renouvelle.

RVDJ-794501-0001

Revue Ma Caisse

Après 25 ans d'existence, la revue Ma Caisse continue à relever le défi de l'information et de l'éducation des membres des caisses populaires, *par Jean-Claude Tardif*.

RVDJ-764206-0047

La revue Ma Caisse, *par Guy Cameron*.

RVDJ-804606-0034

Rouleau, Alfred

Allocution de M. Rouleau. «Une vie normale» pour les francophones du Québec et du Canada.

RVDJ-784401-0037

Congrès du MCPD. «Nous avons des responsabilités...», *par M. Alfred Rouleau*.

RVDJ-784403-0003

L'état est-il inévitable: problématique et perspective de la question, *par M. Alfred Rouleau*.

RVDJ-784405-0007

Hommage à M. Paul-Émile Charron. Allocution prononcée *par M. Alfred Rouleau*.

RVDJ-804602-0002

Intervention de M. Alfred Rouleau. Notes en marge d'un récent colloque des dirigeants.

RVDJ-774305-0003

Le Mouvement des caisses populaires Desjardins au seuil des années 80.

Extrait de l'allocution prononcée *par M. Alfred Rouleau* à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la FOCPD, tenue à Québec, le 20 mars 1979.

RVDJ-794502-0020

Le pouvoir judiciaire dans notre société, *par M. Alfred Rouleau*.

RVDJ-784406-0034

Réflexion sur la formation en milieu de travail, par M. Alfred Rouleau.
RVDJ-774306-0029

Réflexion sur la solidarité, par M. Alfred Rouleau.
RVDJ-784402-0019

La société a besoin de la formule coopérative, par M. Alfred Rouleau.
RVDJ-764204-0043

Roussel, Gérard

Une oeuvre de pionnier. M. Gérard Roussel et le développement du Mouvement Desjardins, par Antonio Lechasseur et Guy Massicotte.
RVDJ-764204-0039

Le prix Gérard-Roussel, par Jean-Claude Tardif.
RVDJ-764204-0037

S

Sauvegarde (la)

À temps nouveau, défis nouveaux, par Monique Couturier.
RVDJ-794502-0034

Fondée en 1901. La Sauvegarde: un chaînon dans l'économie coopérative québécoise.
RVDJ-764202-0040

La Sauvegarde Compagnie d'assurances sur la vie. Les rentes individuelles, par Jean-Pierre Hardy.
RVDJ-804605-0031

La Sauvegarde Compagnie d'assurances sur la vie. Message du Président.
RVDJ-804603-0010

La Sauvegarde. Enracinement et développement futur, par Clément Gauthier.
RVDJ-764202-0042

Secteur Jeunesse

Le Secteur jeunesse. Une préoccupation constante des caisses populaires, par Lionel Bélanger.
RVDJ-794505-0017

Sécurité (La), voir Groupe Desjardins

Semaine de la caisse populaire et d'économie

8^e semaine de la caisse populaire. La caisse populaire Desjardins: solidarité et développement coopératif, par Claude Moquin.
RVDJ-774304-0039

La semaine de la caisse populaire, par Lionel Bélanger.
RVDJ-784404-0036

La semaine de la caisse populaire du 15 au 21 octobre 1979.
RVDJ-794504-0001

La semaine de la caisse populaire et d'économie, par Lionel Bélanger.
RVDJ-804605-0002

Service de Sécurité des caisses populaires Desjardins Inc.

Le Service de sécurité des caisses populaires Desjardins inc. Entrevue avec M. Gérard Tobin, par Michel Rompré.
RVDJ-804605-0010

Service des associations coopératives

Le service des associations coopératives, par Adrien Rioux.
RVDJ-804601-0010

Siège social de la Confédération

Le 100 des Commandeurs. Nouveau siège social de la Confédération, par Hélène Matte.
RVDJ-804601-0007

Inauguration du siège social. 1. La conception architecturale du siège social de la CCPEDQ, par le Comité de construction du siège social.
RVDJ-804605-0016

Inauguration du siège social. 2. Le 100, avenue des Commandeurs en images, par Hélène Matte.
RVDJ-804605-0020

Inauguration du siège social. 3. On économise l'énergie, par le Comité de construction du siège social.
RVDJ-804005-0027

S.O.C.

Le nouveau manuel SOC, par Georges Coriveau et Pierre Émond.
RVDJ-784403-0021

Société d'Assurances des Caisses Populaires, voir Groupe Desjardins

Société (la) d'exploitation des Ressources de la Vallée Inc. (AMQUI).

La Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée Inc. (Amqui).
RVDJ-764202-0012

Société d'habitation Alphonse-Desjardins

Un prolongement du rôle socio-économique des caisses populaires. Entrevue avec M. Irénée Bonnier, président-directeur général de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins, par Michel Rompré.
RVDJ-804606-0009

Société d'investissement Desjardins

Consommation. La Société d'investissement Desjardins et le prêt de \$2 millions à la Fédération des Magasins Coop.
RVDJ-774302-0038

Favoriser le développement économique du Québec. Entrevue avec M. Paul Gauthier de la SID, par Michel Rompré.
RVDJ-794506-0010

Société d'investissement Desjardins: bientôt sur le marché financier québécois et canadien.
RVDJ-764202-0009

La Société d'investissement Desjardins. Message du Président.
RVDJ-804603-0011

Société de développement coopératif

Entrevue avec M. Claude Blanchet et M. Jacques Leroux. La SDC un moyen de promouvoir la coopération, par Michel Rompré.
RVDJ-794501-0013

Entrevue avec M. Gilles Arès. Les «possibles» de la Société de développement coopératif.
RVDJ-774305-0010

La S.D.C. au Saguenay — Lac-St-Jean.
RVDJ-794506-0045

INDEX

Société de développement coopératif. Les coopératives, partenaires privilégiés de l'État, *par Madame Lise Payette*. RVDJ-774302-0048

Société historique Alphonse-Desjardins

La Société historique Alphonse-Desjardins. RVDJ-804604-0034

Société populaire Tricofil.

Situation actuelle. RVDJ-764202-0013

Société populaire Tricofil (Saint-Jérôme), *par Michel Beauchamp*. RVDJ-764202-0013

Société québécoise

Quand la participation devient nécessaire... Société québécoise: définir un ordre de priorités, *par Michel Beauchamp*. RVDJ-774302-0024

SODEQ

La SODEQ Beauce-Appalaches, une machine déjà bien rodée. Entrevue avec M. P.A. Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches, *par Michel Rompré*. RVDJ-804603-0022

Les SODEQ: un nouvel instrument de développement économique, *par Jacques Plourde*. RVDJ-804602-0027

Syndicalisme, voir Mouvement Desjardins — Mouvement Syndical

Systèmes de paiement

L'électronique appliquée aux paiements: un potentiel intéressant mais pas facile à mettre en valeur, *par Pierre Lévesque*. RVDJ-784403-0012

L'évolution des systèmes de paiement et le consommateur: quelques réflexions, *par Richard Carrier*. RVDJ-774303-0027

Les systèmes de paiements: défis aux coopératives d'épargne et de crédit, *par Yvon Daneau*. RVDJ-764205-0028

T

Taux d'escompte flottant

Le taux d'escompte flottant. La reconnaissance de l'imbrication financière nord-américaine. RVDJ-804603-0032

Technologie, voir Informatique

Télé-Université

Télé-université. Mieux connaître le Québec, tout en restant chez soi. RVDJ-764205-0049

Tourisme

Le tourisme au Québec. Quelques aspects économiques directs, *par Jacques Demers*. RVDJ-804604-0011

Transformation industrielle

La transformation industrielle. RVDJ-784405-0034

U

Union régionale de Chicoutimi

voir: Caisse populaire Pointe-Bleue — Développement régional

Union régionale de Gaspé

Suivi du Congrès à l'Union régionale de Gaspé. À l'enseigne de l'intercoopération, *par Michel Rompré*. RVDJ-794505-0022

Union régionale de Montréal

Entrevue avec M. Guy Bernier. U.R. de Montréal: favoriser les initiatives du milieu et combler les besoins des coopérateurs, *par Michel Beauchamp*. RVDJ-764206-0034

Formation de gestionnaires des services à l'URM, *par Michel Rompré*. RVDJ-804604-0024

Rôles et objectifs de l'Union régionale de Montréal. RVDJ-764206-0037

Union régionale de Montréal. Réaliser les vœux de la base, *par Michel Rompré*. RVDJ-794503-0043

Union régionale de Montréal. Sondage auprès des caisses populaires affiliées sur le mode de financement des coopératives locales, *par Denise Boutin*. RVDJ-774301-0044

Union régionale de Montréal voir aussi: Formation — Marketing

Union régionale de Québec voir: Congrès des C.P.D. — 1978 — Rentabilité

Union régionale de Rimouski

À l'Union régionale de Rimouski. Le développement du milieu: un souci permanent, *par Michel Rompré*. RVDJ-794501-0028

Entrevue avec Monique Vézina-Parent, U.R. Rimouski «Ne pas jouer le rôle d'un «bureau-chef», *par Michel Beauchamp*. RVDJ-774301-0013

U.R. Rimouski, le développement dans l'Est du Québec, *par Jacques-René Quimper*. RVDJ-784401-0027

Union régionale du Saguenay — Lac-St-Jean

Suivi des congrès U.R.S.L.S.J. Une participation active au développement régional, *par Michel Rompré*. RVDJ-794506-0035

Union régionale de Saint-Hyacinthe voir: Habitation

Union régionale de Trois-Rivières voir: Congrès régionaux — Marketing

Université coopérative internationale

L'Université coopérative internationale au Québec, *par Michel Doray*. RVDJ-784404-0040



LES RÉGIMES COLLECTIFS DE RENTES

par: **René Delsanne***

Après avoir donné un aperçu des régimes de rentes individuelles, dans le dernier numéro, nous vous présentons maintenant l'état de la situation dans le domaine des rentes collectives.

Une définition

Un régime collectif de rentes peut être défini comme un arrangement entre un employeur et ses employés dans le but de procurer un revenu de retraite à ces derniers. Cet arrangement peut résulter de négociations entre l'employeur et une organisation représentant les employés ou être établi unilatéralement par l'employeur. Il n'existe présentement aucun élément coercitif dans la création d'un tel régime. Ces régimes collectifs doivent cependant être administrés conformément aux stipulations de la Loi des régimes supplémentaires de rentes et de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Tableau 1

Titre du rapport	Travail réalisé par	Année de publication
Perspective 2030 L'avenir des régimes de retraite	Conseil Économique du Canada	1979
Le système de revenu de retraite au Canada: Problèmes et possibilités de réforme (Rapport Lazar)	Groupe d'étude formé par le gouvernement du Canada	1980
Retraite sans douleur (Rapport Croll)	Comité spécial du Sénat	1979
La sécurité financière des personnes âgées au Québec (Rapport de Cofirentes+)	Comité d'étude formé par le gouvernement du Québec	1977
À paraître	Commission Royale sur les pensions formée par le gouvernement de l'Ontario	1980 (à venir)

nu des personnes âgées considéré globalement, les deux autres étant l'épargne personnelle et les régimes gouvernementaux. C'est principalement de ce second point de vue que nous allons traiter des régimes collectifs de rentes.

Ce que l'on remarque en abordant les régimes collectifs de rentes, c'est l'abondance d'études dont ils font présentement l'objet. Le tableau 1 présente les principales études réalisées récemment.

Rôle de l'État

L'enjeu de toutes ces études est la répartition des responsabilités entre l'État et l'entreprise privée dans le domaine de la sécurité de la vieillesse.

L'État joue un double rôle dans ce domaine: il doit, en premier lieu, éli-

À la définition technique qui précède, on peut adjoindre une définition sociale. L'ensemble des

régimes collectifs de rentes constitue l'une des trois composantes du système de sécurité du reve-

*M. Delsanne est chef du service de l'administration des rentes collectives à La Sauvegarde Compagnie d'assurances sur la vie.

miner la pauvreté chez les personnes âgées. C'est le but premier du Régime de sécurité de la vieillesse dont les prestations sont versées à tous les gens âgés indépendamment de leurs revenus antérieurs. Deuxièmement, l'État doit répartir les revenus entre la période de la vie active d'un individu et sa période de retraite. C'est le but premier du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Présentement, le rôle joué par ces deux régimes n'est pas aussi important qu'il pourrait éventuellement l'être et les régimes collectifs privés doivent les compléter.

Les problèmes liés aux régimes privés

Mais comment les régimes privés remplissent-ils leur rôle? Présentement, ils le remplissent mal. Trois problèmes majeurs peuvent être mis en évidence. Premièrement, les employés qui ne font pas carrière chez un employeur ne recevront qu'une très faible rente à leur retraite. Or, la mobilité des employés croît et, conséquemment, le problème de l'incapacité de transférer les rentes d'un employeur à l'autre s'amplifie.

L'inflation constitue le deuxième problème. Le secteur privé, contrairement aux régimes gouvernementaux, peut difficilement s'engager à augmenter les rentes de retraite en proportion de



Ghislain Desrosiers

l'augmentation du coût de la vie.

Et finalement, il semble difficile de couvrir l'ensemble des travailleurs par des régimes collectifs privés. Les travailleurs autonomes, les petites et moyennes entreprises et les entreprises dont la durée de vie est brève n'ont généralement pas de régimes collectifs privés. Alors que 100% des travailleurs du secteur public sont couverts par un régime, seulement 50% des travailleurs du secteur privé le sont.

Devant l'inefficacité actuelle des régimes collectifs privés, l'État se demande quels correctifs apporter. La société de demain sera fortement influencée par les réponses apportées. N'oublions pas que ce seront en partie les travailleurs actuels qui vont payer pour le système qui sera établi et qui feront partie à coup sûr du

groupe des retraités de demain. Les décisions qui seront prises influenceront notre avenir à court, moyen et long termes; nous devons nous y intéresser.

Jusqu'où va la responsabilité de l'État? Et quelle responsabilité l'individu a-t-il de préparer financièrement sa retraite? Entre l'État et l'individu, y a-t-il un rôle pour les régimes collectifs de rentes dans l'avenir?

Bien sûr, nous ne répondrons pas aujourd'hui à ces diverses questions. Mais avant de discuter des solutions possibles, examinons le contexte dans lequel ces décisions doivent être prises.

Le contexte

La composition de la population se modifiera considérablement au cours des prochaines décennies. Le pourcen-

tage de la population totale que représenteront les gens de 65 ans ou plus doublera par rapport à ce qu'il est présentement. Les travailleurs d'alors seront-ils en mesure de soutenir tous ces retraités? Le chômage d'aujourd'hui se transformera-t-il en pénurie de travailleurs? Si nous améliorons considérablement les rentes des futurs retraités, il est possible que nous aggravions ces problèmes, car de généreuses rentes de retraite incitent les employés à se retirer. Devrons-nous songer à hausser l'âge de la retraite normalement accepté qui est présentement fixé à 65 ans?

Les régimes collectifs privés actuels freinent la mobilité de la main-d'oeuvre à cause du caractère non transférable des rentes de retraite. Or, la mobilité de la main-d'oeuvre favorise l'utilisation optimale des capacités de chacun. Ce problème devra être résolu si nous voulons le développement des régimes collectifs privés.

Si nous créons un système qui assure chacun d'une bonne rente de retraite, il est possible que les travailleurs réduisent la proportion de leur revenu consacrée à d'autres types d'épargne. Cette réduction pourrait causer de sérieuses perturbations dans les marchés financiers.

Avant de décider du système de sécurité de la

vieillesse que nous désirons implanter, il faut évaluer quelle partie totale de nos revenus nous sommes en mesure de consacrer à ce système. Sans augmenter les prestations, le coût des régimes publics actuels pourrait éventuellement représenter 15% des salaires et même plus. Si nous ajoutons le coût des régimes collectifs privés actuels, nous obtenons un coût total très élevé et cela sans augmenter les prestations. Pouvons-nous accepter une hausse de nos cotisations en échange de prestations futures plus élevées?

Les fonds épargnés en vue de la retraite jouent un rôle crucial dans l'économie. Le tableau 2, tiré du rapport Lazar, montre que de 1972 à 1976, plus de 40 \$ milliards ont ainsi été investis dans l'économie. Cela représente 23% de l'épargne brute de cette période.

En révisant notre système de sécurité de la vieillesse, nous devons tenir compte de l'importance des diverses composantes sur les marchés financiers. Si nous élargissons le rôle des programmes gouvernementaux, nous accroissons simultanément l'importance des gouvernements sur les marchés financiers. Quelles pourraient en être les conséquences?

Et quelle est la meilleure façon pour la société d'utiliser les personnes âgées? Est-ce en les éloi-

Tableau 2
Origine de l'épargne au Canada 1972-1976

Épargne réalisée en vue de la retraite	Milliards de dollars	% de l'épargne totale
R.P.C./R.R.Q.	8,8	5,0
Régimes collectifs privés	26,0	14,7
R.E.E.R.	5,9	3,3
Total	40,7	23,0
Autre épargne (particuliers, sociétés, amortissement, etc.)	135,8	77,0
Épargne totale	176,5	100,0

gnant du marché du travail ou en offrant des emplois à temps partiel à tous les retraités en mesure de travailler? Le système actuel ne conduit-il pas au gaspillage de l'énergie et de l'expérience des gens plus âgés? L'effort collectif nécessaire à la réalisation d'un système capable d'éliminer la pauvreté et de garantir un niveau de vie satisfaisant aux retraités sera tel qu'il faudra utiliser les capacités de chacun, en particulier celles des retraités.

Les possibilités de réformes des régimes collectifs privés

Sans introduire des mesures fortement coercitives, il existe plusieurs possibilités d'améliorer les régimes collectifs privés. Premièrement, une dévolution plus rapide des cotisations de l'employeur à l'employé combinée à l'interdiction de toucher

ces cotisations avant la retraite améliorerait la situation des employés qui ne font pas carrière chez un seul employeur. Il faudrait également que les rentes différées ainsi immobilisées soient réévaluées régulièrement pour éviter que l'inflation ne gruge leur valeur.

Une procédure de maintien de la valeur réelle des rentes versées aux retraités est essentielle à la survie et au développement des régimes collectifs privés. Par exemple, les gains de la caisse de retraite engendrés par l'inflation pourraient être utilisés pour indexer les rentes.

Ces mesures amélioreraient nettement la situation des travailleurs mobiles et permettraient de maintenir en grande partie le pouvoir d'achat des rentes de retraite.

Diverses initiatives de l'industrie privée méritent d'être soulignées. L'Association Canadienne des Compagnies d'Assuran-

ce-Vie a récemment élaboré un mécanisme de transfert des crédits de rentes d'un régime collectif à un autre. Ce mécanisme fonctionne déjà entre les régimes de plusieurs entreprises et permet de reconnaître les années de service auprès d'un autre employeur. Notons également qu'un employé du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins peut changer d'employeur à l'intérieur du Mouvement sans que sa rente de retraite n'en souffre.

Un autre développement important réside dans l'effort important que les compagnies d'assurance-vie font en direction des petites entreprises. La mise au point de divers produits conçus spécialement pour les petites et moyennes entreprises permettra d'accroître le pourcentage des travailleurs du secteur privé couverts par un régime collectif de rentes.

Les autres possibilités

Si l'industrie privée ne réussit pas à éliminer les carences actuelles des régimes collectifs, le gouvernement interviendra et imposera la solution qu'il croit la meilleure. C'est donc aux entreprises qui oeuvrent dans ce secteur de prouver leur capacité de remplir de façon avantageuse pour la société leur rôle dans le système global de sécurité du revenu des personnes âgées.

MA CAISSE:

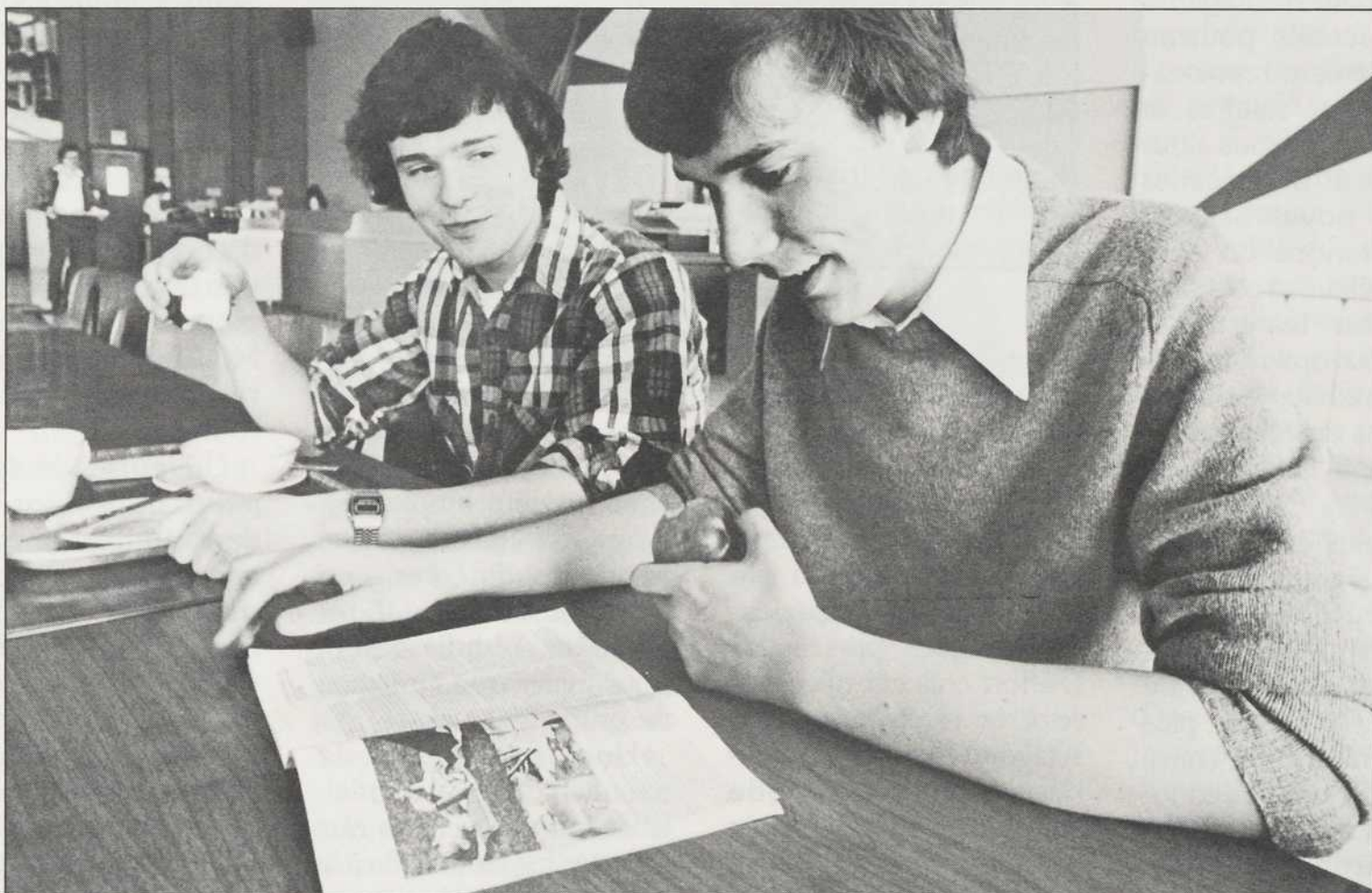
un service à nos membres

par: **Guy Cameron**

Il arrive souvent que nous connaissons mal les outils dont nous disposons pour répondre aux besoins auxquels nous faisons face.

Dans le domaine de l'information et de l'éducation économiques et coopératives, les caisses populaires et d'économie Desjardins ont un rôle à jouer.

La revue MA CAISSE est l'un des instruments conçus à cet effet, mais elle n'a pas encore toute la diffusion qu'on pourrait souhaiter.



Alain Vézina

Une fonction naturelle de la caisse

Comme coopérative, la caisse populaire ou d'économie Desjardins comporte un double volet:

- celui de *l'association des membres* à laquelle peut adhérer toute personne qui désire participer à l'action collective pour laquelle cette association est née et qui accepte de respecter les lois et règlements qui s'appliquent à cette action;
- celui de *l'entreprise* mise sur pied par l'association des membres afin de répondre aux besoins communs qui ont fait naître le regroupement.

De cette base découlent les objectifs fondamentaux de la caisse:

- offrir les meilleurs services possi-

bles au meilleur coût;

- accroître la solidarité économique entre les membres et dans la population pour consolider l'action commune et en multiplier les effets.

L'affermissement de cette action ne peut que s'enraciner dans un effort permanent pour sensibiliser les membres et la population en général aux différentes dimensions de l'action coopératives et solidaire et à ses conséquences dans les domaines où elle s'effectue.

Il est sans doute révélateur que la nécessité de l'éducation soit inscrite parmi les six principes de base de la coopération adoptés par l'Alliance coopérative internationale à son congrès de Vienne, en 1966.

«Pour atteindre vraiment les objectifs que nous poursuivons et pour correspondre aux attentes de notre société, il nous appartient à tous et à chacun de réfléchir davantage sur la situation sociale dans laquelle nous nous trouvons. Il est impossible de parler de solidarité et de motivation si vraiment chacun de nous ne dépasse pas les seules perspectives économiques ou financières.

Si nous voulons contribuer efficacement à bâtir une société plus humaine, où tous pourront vivre et s'épanouir, nous devons tous — c'est d'absolue nécessité pour y parvenir — nous appliquer à développer chez chacun d'entre nous une plus grande sensibilité aux problèmes des autres et un plus grand souci du bien commun et un vouloir collectif d'y travailler résolument.»

Alfred Rouleau
(Montréal, 76.03.09)

Une pratique peu coûteuse

Devant les besoins en éducation économique, financière et coopérative que nous pouvons constater jour après jour, et que les enquêtes et sondages font aussi ressortir de façon évidente, on pourrait croire qu'il faudrait pour agir en ce domaine disposer de budgets énormes. Et c'est pourquoi on est facilement tenté de laisser tomber et d'oublier cette priorité.

L'éducation et l'information, pourtant, ne sont pas avant tout une question de dollars! Tout le monde sait qu'il s'agit d'abord d'attitudes et de volonté, d'attention et de véritable souci des personnes.

Plusieurs moyens de contribuer à cet objectif n'entraînent pas de coûts importants; on n'a qu'à penser au service-conseil que la caisse peut donner à ses membres dans ses relations courantes avec eux, à la documentation gratuite qu'elle peut mettre à leur disposition, aux occasions qui lui sont données de transmettre de l'information (par les journaux locaux ou régionaux, les écoles, les personnes-ressources des gouvernements et de divers organismes qu'elle peut inviter au profit de ses membres, etc.).

Il y a aussi, entre autres, la revue MA CAISSE, produite par la Confédération pour l'ensemble des caisses qui lui sont rattachées. À 2,00 \$ par année pour 7 ou 8 numéros (frais de livraison compris), c'est un média efficace et peu coûteux dont toutes les caisses auraient avantage à profiter. Malheureusement, beaucoup d'employés et de dirigeants la connaissent peu encore!

Quelques faits révélateurs

- La Régie de l'assurance-automobile du Québec a imprimé 150 000 exemplaires d'un tiré à part de la revue MA CAISSE (dossier sur les accidents de la route au Québec, publié dans le volume 17 — numéro 1, 1980).
- Plus de deux cents demandes d'abonnement individuel gratuit sont entrées à la rédaction en 1980. Nous ne pouvons accepter ces demandes: la distribution de la revue est un service de la caisse à ses membres.
- Il ne se passe pas un jour sans que nous parvenions des demandes d'exemplaires de la revue MA CAISSE pour des CLSC, des écoles secondaires, des groupes de l'Âge d'Or ou de l'Afés, des coopératives diverses, des professeurs et des étudiants des cégep et des universités, des groupes de formation pour adultes, de préparation à la retraite, de préparation au mariage, etc.
- La revue est souvent citée, à la radio et dans diverses publications, comme excellente source d'information...
- Pas moins de 75 caisses extérieures au Mouvement Desjardins, au Québec, en Onta-

rio et au Nouveau-Brunswick, la distribuent à leurs membres, à titre de service gratuit d'information.

Pourtant:

- La revue semble parfois être mieux connue et mieux appréciée à l'extérieur du Mouvement qu'à l'intérieur...
- Pas moins de 235 caisses n'ont encore aucun abonnement à cette revue, ni pour leurs dirigeants ni pour leurs membres...
- La revue MA CAISSE passe, dans certaines caisses, bien loin derrière toutes sortes de publications qui n'ont rien à voir avec les opérations courantes des caisses et leurs responsabilités propres...
- On se plaint fréquemment qu'on n'a pas d'information à distribuer au sujet des caisses, du Mouvement, de nos services...
- Il arrive souvent que des caisses refusent de faire les démarches pourtant simples afin de mettre la revue à la disposition d'écoles, de professeurs d'économie ou de français, d'animateurs de formation pour adultes qui leur en font la demande...

«Si la coopération doit survivre et progresser comme entreprise et comme mode de vie, chaque coopérative doit pourvoir du mieux qu'elle le peut à l'éducation de ses membres, de son personnel et du public.»

D.G. Karve, 23e Congrès de l'Alliance
coopérative internationale
(Vienne, 1966).

MA CAISSE: un outil «sur mesure»

Instaurée par l'Union régionale de Montréal en 1952 pour propager les principes coopératifs auprès des membres, la revue MA CAISSE est produite par la Confédération depuis 1963. On peut résumer ainsi ses objectifs:

- transmettre aux membres l'information essentielle concernant le Mouvement Desjardins et ses multiples composantes;
- familiariser les membres avec les principes et les valeurs qui sous-tendent l'action coopérative et, particulièrement, celle des caisses populaires et d'économie Desjardins;
- illustrer des réalisations du MCPED utiles aux membres et à leurs diverses collectivités locales ou régionales;
- fournir aux membres des renseignements précis sur les services financiers courants et divers aspects concrets de l'administration individuelle et familiale (budget, assurances, crédit...);
- suggérer aux membres et à la population divers éléments de réflexion et d'information sur des aspects importants de la vie sociale et de nature à accroître leur capacité de participation démocratique et de solidarité.

La revue se donne toujours comme objectif, également, de pallier aux lacunes de l'information télévisée et écrite, dans divers secteurs d'activités courantes, afin de défendre et de promouvoir l'intérêt des membres. Elle a fait un travail de pionnier dans les domaines de l'information sur la consommation et de la défense des droits du consommateur. Elle continue à le faire particulièrement sur le plan de la coopération, des organismes populaires, des services financiers, des mouvements sociaux...

MA CAISSE: quelques façons de l'utiliser

- *L'exposer sur le comptoir, près des guichets.* MA CAISSE, c'est LA revue des caisses populaires et d'économie Desjardins. Pourquoi ne lui accorderions-nous pas, chez nous, une place de choix, la meilleure place?
- La faire parvenir régulièrement dans les écoles, les hôpitaux, les salles d'attente des cabinets de professionnels (avocats, notaires, médecins, optométristes, etc.) et divers autres endroits publics (bureaux d'aide sociale, CLSC, hôtels de ville, etc.).
- Suivant la nature du dossier ou de certains articles importants, en remettre un ou plusieurs exemplaires au journal local ou régional, à des professeurs, à des représentants syndicaux, à des groupes populaires, enfin à des personnes et à des organismes qui peuvent avoir une influence auprès du public et faire connaître à la fois la revue et la caisse.
- S'en servir comme élément de relation caisse-membre, soit au guichet, soit par la poste ou par distribution à domicile, soit encore lors des rencontres auxquelles sont conviés des dirigeants ou des employés de la caisse.
- Ne peut-elle pas aussi servir à faire connaître la caisse et le Mouvement auprès des non-membres et du public qui ne connaît pas encore la caisse ou qui ne la fréquente pas encore pour diverses raisons.

Conclusion

Si Alphonse Desjardins s'était contenté de ramasser des petits montants d'épargne pour les prêter au plus offrant, sa caisse populaire n'aurait pas eu le succès et la fécondité qu'on lui connaît.

L'avenir des caisses populaires et d'économie Desjardins est bien sûr lié à leur capacité d'offrir de bons services à des conditions avantageuses par rapport à la concurrence. Mais il est aussi tributaire de leurs «différences», de leurs particularités, de leurs mérites spécifiques. L'importance qu'elles accordent à l'information et à l'éducation de leurs membres est l'une de ces caractéristiques originales.

Il n'y aura jamais de meilleur membre, de meilleur usager des services de la caisse que celui qui aura eu la chance, grâce au travail d'éducation et d'information de sa caisse, de devenir un véritable coopérateur. Sa fidélité ne sera pas seulement dépendante des taux d'intérêt en vigueur, mais elle s'enracinera dans sa conviction profonde à l'égard de l'action démocratique et coopérative dans le domaine des services financiers.

Pour tout renseignement supplémentaire ou toute demande de surplus d'exemplaires, de numéros passés ou de modifications à l'abonnement, on peut communiquer avec

M. Guy Cameron,
Responsable des publications
Direction des Communications
Confédération des caisses
populaires et d'économie
Desjardins du Québec
100, avenue des Commandeurs
Lévis, QUÉBEC G6V 7N5
tél.: (418) 835-4372 (ou sans frais
d'interurbain: 1-800-463-4810)

Une marge de crédit personnelle

par: Michel Rompré

Depuis la fin d'octobre dernier, les caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec mettent à la disposition de leurs membres un nouveau service: le crédit-budget. Il sera graduellement introduit cet automne dans les autres régions du Québec.

L'évolution de la société à laquelle nous appartenons entraîne des modifications aux besoins des personnes qui la composent. Chacun de nous contracte des obligations bien précises qu'il doit remplir de manière appropriée. À mesure que les besoins se multiplient et se diversifient, de nouveaux produits, de nouveaux services doivent s'y adapter pour donner satisfaction aux consommateurs que nous sommes.

Or, dans le domaine financier, il en va exactement comme dans tous les autres secteurs; les institutions doivent présenter aux consommateurs des services qui répondent le mieux possible aux besoins d'une société en constante évolution.

Le service «Crédit-budget», s'inscrit dans cette volonté d'adaptation constante aux nécessités financières que rencontrent les membres des caisses populaires.

RESPIREZ MIEUX...



NOUVEAU
CRÉDIT-BUDGET
VOTRE MARGE DE CRÉDIT PERSONNELLE

Avec Crédit-Budget, votre Caisse populaire vous consent une marge de crédit personnelle pouvant aller jusqu'à 2 000 \$.

Crédit-Budget: une somme d'argent que vous pouvez utiliser sans autre autorisation de votre caisse, quand vous le voulez et comme vous le voulez.

Crédit-Budget: de l'argent liquide que vous pouvez même retirer par inter-caisses.

Crédit-Budget: plus jamais de chèques retournés pour insuffisance de fonds jusqu'à la

limite de la marge accordée et pour la durée du contrat.

Crédit-Budget: une marge de crédit disponible pour répondre aux dépenses imprévues.

Crédit-Budget: la réponse aux fins de mois difficiles.

Et les avantages ne s'arrêtent pas là! Le taux d'intérêt de Crédit-Budget est moins élevé que celui que vous devez payer avec la plupart des cartes de crédit.

Demandez tous les détails concernant Crédit-Budget à votre Caisse populaire Desjardins. Obtenez votre marge de crédit personnelle... et respirez mieux!

PARLONS D'ARGENT.

la caisse populaire  desjardins

Qu'est-ce que le «Crédit-budget»?

Définition:

Le «Crédit-budget» est une marge de crédit approuvée ou consentie à l'avance à un particulier. Ce dernier peut l'utiliser, en tout ou en partie, sans explications ni avis préalables à la caisse populaire qui la lui a accordée, mais en aucun cas il ne peut dépasser le montant total qui lui a été consenti. Ainsi, les sommes utilisées et non remboursées diminuent d'autant l'importance de cette marge.

Le service «Crédit-budget», s'inscrit dans cette volonté d'adaptation constante aux nécessités financières que rencontrent les membres des caisses populaires.



Caractéristiques:

La limite de crédit accordée à chaque membre est déterminée en fonction de la capacité financière de celui-ci, mais elle est établie en conformité avec des normes reconnues; les minimum et maximum envisagés actuellement sont respectivement, en moyenne, de 500 \$ et de 2000 \$.

Au moment de la signature du contrat, le membre utilisateur de «Crédit-budget» se voit offrir deux types de remboursements mensuels: 10% de la somme prêtée à laquelle s'ajoutent les intérêts courus pour un minimum de 10 \$ ou un montant fixe incluant capital et intérêts. Dans les deux cas, les versements se font automatiquement par le «Système informatisé des caisses» (SIC). Cependant, le membre peut en tout temps rembourser un montant supérieur à celui prévu dans son contrat en se présentant à sa caisse populaire pour y effectuer le paiement.

Les versements (avances de fonds) sont faits automatiquement dans le compte d'épargne avec opérations selon les besoins. Encore une fois, le membre a la possibilité de choisir entre deux modes de versements. Le premier consiste à verser dans le compte la somme exacte nécessaire. L'autre prévoit le versement de montants fixes, par exemple, des tranches de 100 \$, de 200 \$, etc.

Afin de permettre au membre de bien contrôler son «Crédit-budget», un rapport produit par SIC lui parviendra chaque mois.

Quant au taux d'intérêt appliqué à l'utilisation de «Crédit-budget», il est basé sur celui du prêt conventionnel à la consommation auquel on ajoute un certain pourcentage établi selon des facteurs comme l'assurance-vie, les pertes sur prêt, le relevé mensuel obligatoire et la fluctuation des taux d'intérêt pendant une période de six mois.

Le contrat est d'une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement à moins d'avis contraire du membre.

Pourquoi le «Crédit-budget»?

S'il peut constituer une étape vers l'instauration de la carte de paiement, «Crédit-budget» est avant tout un instrument utile en lui-même.

Pour les membres, il permet d'affronter plus facilement des dépenses imprévues, de répartir sur une période plus longue une série de comptes dont les dates d'échéance sont trop rapprochées et de payer moins d'intérêt (dans la très grande majorité des cas) sur les paiements en retard de cartes de crédit. En outre, «Crédit-budget» peut servir dans de nombreux cas où les cartes de crédit ne peuvent être utilisées: comptes de taxe, remboursements d'impôt, paiement de loyer et combien d'autres... De plus, le membre n'a pas à se déplacer chaque fois qu'il a besoin de crédit, celui-ci est disponible selon ses besoins et on peut l'obtenir par Inter-caisses; il y a également liberté totale d'utilisation à l'intérieur de la limite fixée et le service est adapté à la situation financière de chacun.

Pour la caisse populaire, «Crédit-budget» présente un avantage majeur en ce qui a trait au coût d'administration des petits prêts. En effet, son traitement par l'informatique le rend beaucoup moins onéreux que le prêt conventionnel de même valeur.

Conclusion

La marge de crédit personnelle constitue un outil adapté aux besoins de certaines classes de personnes.

On peut déjà prévoir que dans un avenir assez proche, ce service pourra être offert par un grand nombre de caisses populaires Desjardins, dans à peu près toutes les régions du Québec.



La coopération dans l'enseignement supérieur

par: **Michel Rompré**

L'importance du mouvement coopératif au Québec a éveillé assez tôt l'intérêt des milieux universitaires. Mais qu'en est-il en 1980? Cet intérêt s'est-il maintenu ou accentué?

Il serait erroné de croire que les milieux d'enseignement supérieur ne s'intéressent à la coopération que depuis que certains secteurs coopératifs sont devenus des géants. Toute une génération de coopérateurs, ceux qu'on pourrait situer dans la deuxième vague des pionniers, a été en contact avec un enseignement de la coopération dispensé par diverses sources universitaires.

Si l'on veut retracer l'entrée de la coopération à l'université, du moins en ce qui concerne le Québec, il faut chercher dans les facultés d'agronomie pendant les années 20.

Survol historique

À cette époque, les coopératives agricoles sont déjà une réalité (il en existe environ 100, en 1930). Ce type d'organisation présentant des avantages considérables pour les agriculteurs, il était normal que les facultés d'agronomie s'y intéressent et en fassent connaître les principes et les rouages à leurs étudiants.

Les années 30, celles de la crise économique, verront une floraison de coopératives dans plusieurs domaines faisant augmenter l'intérêt des universitaires pour celles-ci. Et, par un juste retour des choses, la formation qu'ils dispenseront permettra l'éclosion et le bon fonctionnement de nombreuses autres.

Quelles sont donc les institutions qui, à l'époque, ont contribué à former cette deuxième génération de pionniers de la coopération? Ce sont d'abord les facultés et écoles des deux universités francophones du Québec, celle de Montréal et Laval de Québec: l'Université de Montréal par son École d'agriculture d'Oka et l'Université Laval par son École Supérieure des Pêcheries ainsi que par son École des Sciences sociales. Ce fut ensuite L'École des Hautes études commerciales de Montréal. Ces institutions doivent être considérées comme les principales sources de cette première phase de l'enseignement universitaire de la coopération.

Les cours variaient d'un lieu à l'autre quant à leur envergure et aussi quant à leur orientation. Ils étaient intégrés à des programmes d'études menant à des diplômes traditionnels (agronomie, économique, etc.), sauf ceux qui étaient dispensés le soir au grand public intéressé par la coopération. Cependant, aucun cours n'était couronné d'un diplôme spécifique en coopération.

Ces initiatives nées pendant l'entre-deux guerres se sont poursuivies. Certes, des modifications y ont été apportées pour les adapter à l'évolution de la situation, et il semble que pendant la décennie 50 jusqu'au milieu des années 60, l'enseignement de la coopération fut abandonné dans toutes les universités au Québec. Pourtant, en 1980, l'enseignement de la coopération au niveau supérieur a trouvé de nouveaux temples et de nouveaux adeptes. Un document intitulé «*Recherche sur les activités de formation et d'éducation coopérative*», publié par le Conseil de la Coopération du Québec en juin 1980, fait un tour d'horizon des activités de recherche et d'enseignement en matière de coopération, dont celles qui se déroulent dans les diverses universités au Québec. Nous nous y référerons régulièrement dans la suite de ce texte.

L'École des Hautes études commerciales

a. L'enseignement

En créant, en 1975, un «Centre de gestion des coopératives», cette institution a voulu développer l'enseignement de la coopération, principalement sous l'angle de la gestion, ainsi que favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans ce domaine.

Pour soutenir l'enseignement et la recherche, le «Centre» a acquis une grande quantité de matériel pédagogique sur les coopératives et s'est constitué une véritable collection d'ouvrages sur la coopération.

Les cours sur la coopération dispensés dans le cadre des activités du «Centre de gestion des coopératives» sont principalement:

— «un cours sur la coopération orienté vers la théorie économique des coopératives...»

— ... un cours sur la gestion des coopératives au programme du Baccalauréat en administration des affaires (BAA)*;

• au niveau du BAA, l'École offre aux étudiants de troisième année une option de 15 crédits en gestion des coopératives.

• sur le plan du perfectionnement, on met à la disposition des administrateurs et des gestionnaires de coopératives un cours d'administration de l'entreprise axé sur les coopératives. Ce cours, qui peut être étalé sur une période de six semaines, ne comporte pas de crédits applicables à un programme;

• «la mise en place, depuis septembre 1979, d'un programme de certificat en gestion des coopératives (30 crédits) destiné particulièrement aux cadres, dirigeants et employés des entreprises coopératives de même qu'aux personnes intéressées à la gestion d'entreprises coopératives et, dans ce cadre, la préparation de nouveaux cours portant spécifiquement sur les coopératives ou intégrant des dimensions coopératives;

*Les passages entre guillemets, dans la suite du texte, sont tirés du document *Recherche sur les activités de formation et d'éducation coopérative*, CCQ, 1980, p. 253 à 268.

• le maintien d'une entente avec la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal, assurant la diffusion à des étudiants adultes du cours «Introduction à la gestion des coopératives»;

• la tenue d'un séminaire annuel en gestion des coopératives (3 semaines) destiné aux cadres supérieurs et intermédiaires des coopératives et donné conjointement avec le Centre de formation et de perfectionnement en administration des HEC;

• au programme de la Maîtrise en Sciences de la gestion, on a inscrit un champ d'intérêt sur les coopératives qui devrait déboucher, en 1982, sur une option en sciences de la gestion des coopératives.

b. La recherche

Afin d'appuyer les activités purement pédagogiques, le «Centre de gestion des coopératives» a élaboré et réalisé un nombre considérable de projets de recherche allant des «conditions d'émergence du mouvement coopératif québécois» aux «coopératives ouvrières de production et organisations assimilables» en passant par l'industrie laitière et combien d'autres.

Par ailleurs, une série d'études en cours devrait permettre de dégager la problématique des coopératives non institutionnalisées. Plusieurs autres sujets rattachés à la coopération feront également l'objet de recherches au cours des prochains mois.

L'Université de Sherbrooke (IRECUS)

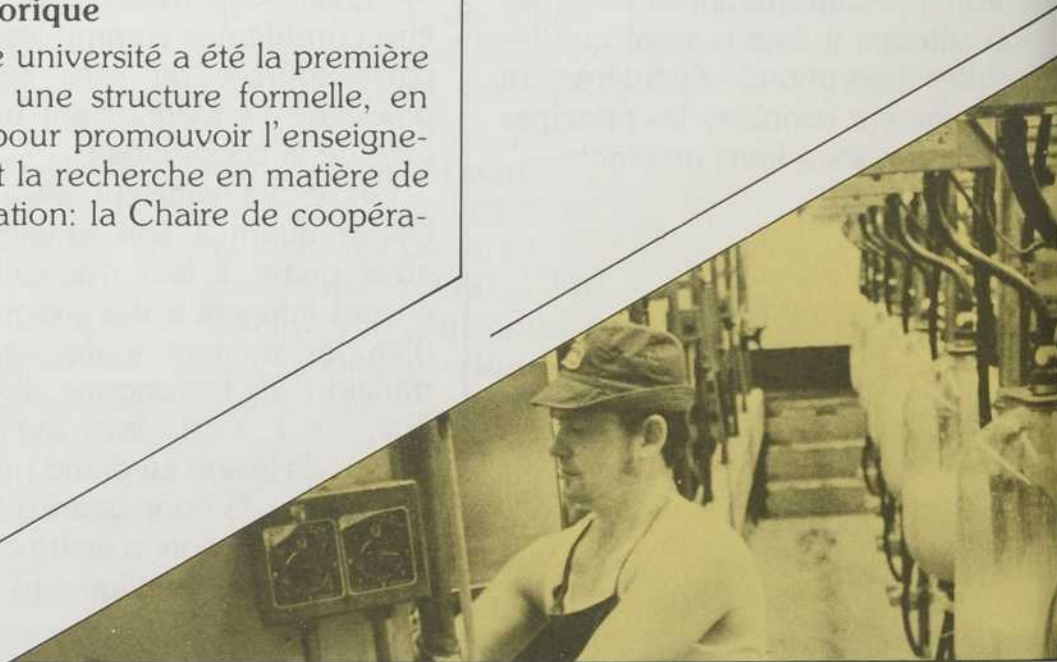
a. Historique

Cette université a été la première à créer une structure formelle, en 1967, pour promouvoir l'enseignement et la recherche en matière de coopération: la Chaire de coopération.

«Jusqu'en 1976, la Chaire travaillera à développer un programme de cours sur la coopération destinés aux étudiants de niveaux baccalauréat et maîtrise. Au premier niveau, elle a ainsi rendu accessible trois cours en économie de la coopération, un cours en droit québécois des coopératives et un cours en gestion des coopératives. Au second niveau, elle a offert le cours «Économie de la coopération» et permis à des étudiants de rédiger leur thèse sur la coopération. Cette Chaire a de plus développé un programme de recherche, de type fondamental ou appliqué, soutenu un Centre de documentation sur la coopération et dirigé deux collections: *Les cahiers de la coopération* et *Dossiers sur les coopératives*.

Dans le but d'élargir le rôle de la Chaire de coopération, confinée de par sa définition à un professeur et à une discipline donnée, l'Université de Sherbrooke fondait, en 1976, l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS); successeur de la Chaire de coopération, cet institut formulait alors l'objectif de devenir un organisme très complet de recherche et d'enseignement universitaire englobant tous les aspects du phénomène coopératif.

Deux ans plus tard, l'Institut intégrait le Centre d'études en économie coopérative (CEDEC) orienté depuis plusieurs années vers les coopératives des pays en voie de développement, particulièrement ceux de l'Afrique francophone.



Cet Institut est aujourd'hui le lieu de rassemblement d'une équipe de professeurs de divers départements et facultés de l'Université donnant un enseignement ou effectuant des recherches en matière de coopération. Ses activités nombreuses constituent un programme d'action d'ensemble intégrant, en plus de l'enseignement et de la recherche:

- des projets de formation sur mesure: sessions intensives offertes au personnel de direction des coopératives et traitant de gestion, de relations de travail, de psychologie industrielle, etc.;
- un symposium annuel à l'intention des dirigeants et cadres supérieurs des coopératives et abordant un thème spécifique;
- un service de recherche-action apte à aider les coopératives qui sont aux prises avec des difficultés particulières de fonctionnement (management, marketing, finance, informatique, etc.);
- la diffusion de textes, recherches et thèses notamment au sein des collections *Les Cahiers de la coopération*, *Dossiers sur les coopératives* et *Collection du Centre d'études en économie coopérative*;
- le maintien, depuis l'intégration du CEDEC, d'un programme d'études et de stages professionnels en économie et formation coopérative (pages 258-260).

b. La recherche

Dans ce domaine, les études portent sur cinq aspects fondamentaux des coopératives: *l'administration, la dimension humaine et sociale, la dimension juridique, la dimension éducative de la coopération dans l'optique de l'éducation permanente et la dimension économique.*

Plusieurs ouvrages portant sur l'un ou l'autre de ces sujets ont déjà été publiés.

c. L'enseignement

À ce chapitre, «l'IRECUS oeuvre en vue de doter l'Université de Sherbrooke d'une véritable infrastructure de cours en coopération susceptibles de s'intégrer aux programmes de cours réguliers, à un certificat en gestion des coopératives de même qu'à un projet de maîtrise en coopération.

- Trois cours en économie de la coopération sont déjà inscrits dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en économie: un cours en droit des coopératives à l'intérieur de la licence en droit et deux cours en gestion des coopératives à l'intérieur du baccalauréat en administration des affaires (BAA);
- depuis septembre 1979, l'IRECUS offre un nouveau programme de certificat en coopération (30 crédits) à l'intention surtout des gestionnaires, cadres et dirigeants des coopératives» (page 261). Ce programme est accessible aux étudiants en économie qui peuvent y choisir jusqu'à trois cours optionnels supplémentaires.

D'autre part le programme de la Faculté des Arts comporte, au niveau du baccalauréat ès Arts, une mineure de 30 crédits en coopération.

Un «Diplôme d'études en économie et en formation coopératives» destiné aux coopérateurs africains est dispensé sur une période de 20 mois. L'enseignement y est entrecoupé de stages en Afrique et au Québec.

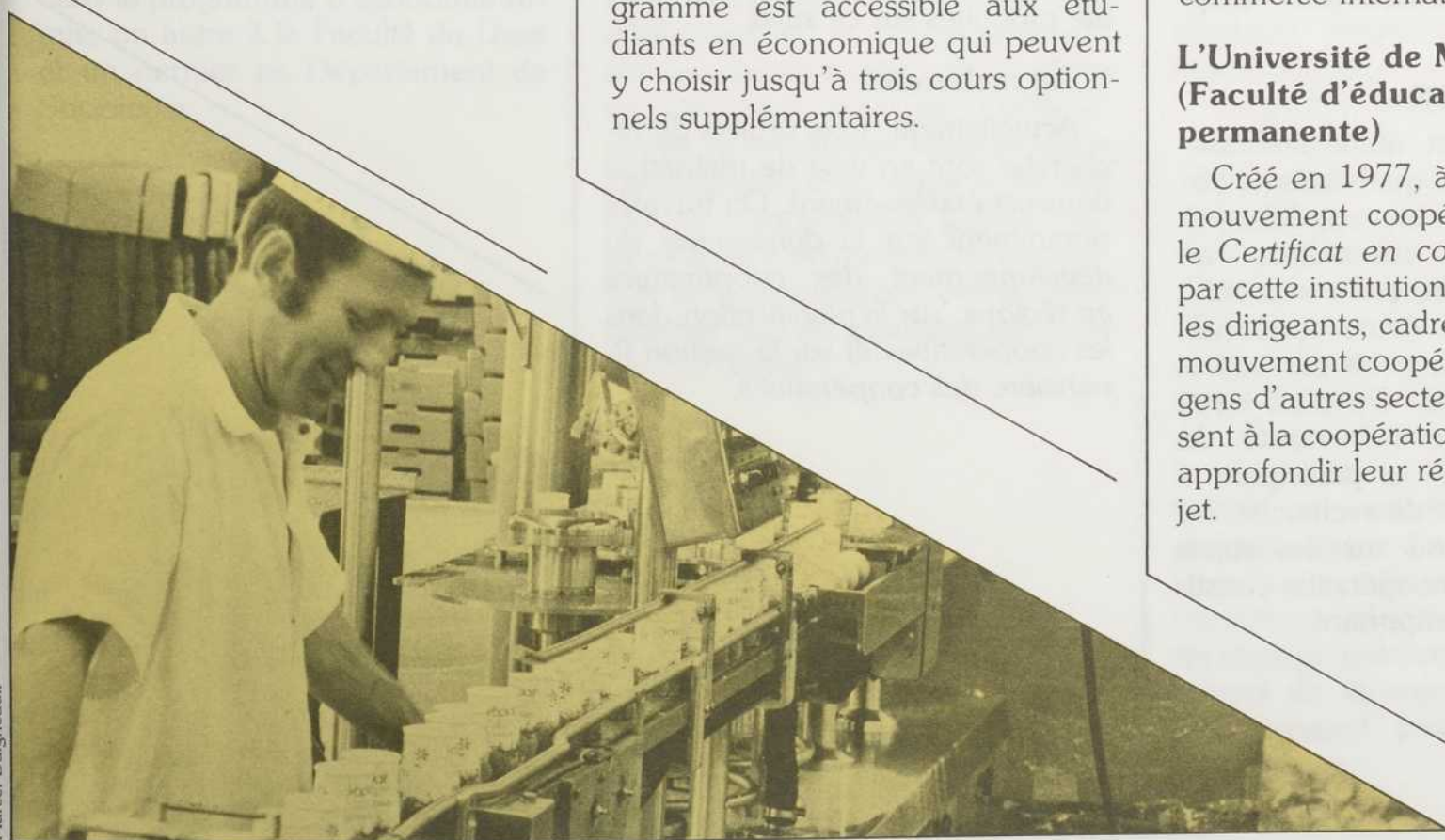
La Faculté de droit offre à ses étudiants un cours en droit des coopératives différent de ceux des autres programmes.

«L'on prévoit, pour septembre 1981, la mise en place d'un programme de maîtrise comportant 45 crédits, dont 21 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours et/ou de séminaires à option et 9 crédits consacrés à l'essai» (p. 262).

L'IRECUS créait récemment un *Programme de perfectionnement des dirigeants et des cadres du mouvement coopératif québécois*. Celui-ci comporte une disposition particulièrement intéressante pour les coopérateurs: la série de sessions qui le composent peut être dispensée n'importe où à des groupes variant de 10 à 20 personnes. Ce programme se divise en 7 grands thèmes: la coopération, le management, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, le marketing, l'économie et le commerce international et divers.

L'Université de Montréal (Faculté d'éducation permanente)

Créé en 1977, à la demande du mouvement coopératif québécois, le *Certificat en coopération* offert par cette institution s'adresse à tous les dirigeants, cadres et militants du mouvement coopératif ainsi qu'aux gens d'autres secteurs qui s'intéressent à la coopération ou qui veulent approfondir leur réflexion sur le sujet.



Ce programme comporte un minimum de 24 et un maximum de 30 crédits dont six peuvent être choisis parmi les différents cours offerts par l'Université de Montréal et par les Écoles qui en font partie. Dans le cadre de ce certificat, on couvre tous les aspects de la coopération.

Les cours se divisent en 4 grands blocs:

- la coopération, ce qu'elle est;
- la coopération, ce qu'elle peut être;
- la coopération, régie interne;
- la coopérative, contexte socio-économique et instruments d'intervention.

Le second de ces blocs offre une souplesse considérable en ce sens qu'il permet, le contenu des cours n'étant pas entièrement défini à l'avance, d'y faire entrer des séminaires ou de faire valoir l'expérience d'une personne qui oeuvre dans le mouvement coopératif. Il est loisible pour le coopérateur de faire une évaluation de son expérience personnelle qu'il confronte ensuite avec la théorie apprise dans les autres cours afin de dresser un bilan de son action.

Dans le domaine de la recherche, la Faculté d'éducation permanente n'ayant pas de professeurs attachés uniquement au programme de cours sur la coopération, il lui est impossible d'organiser des activités de recherche fondamentale ou appliquée.

Autres universités

Bien qu'aucun autre établissement universitaire québécois ne dispense un programme conduisant à un diplôme en coopération, au moins trois d'entre eux inscrivent à leur horaire des cours optionnels portant sur des aspects particuliers de la coopération. De plus, deux composantes de l'Université du Québec pilotent ou participent à des programmes de recherche sur la coopération ou sur des sujets dans lesquels la coopération constitue un élément important.

Université du Québec à Chicoutimi

a. L'enseignement

Cette institution a développé des compétences particulières dans les études régionales; on s'y est donc préoccupé des divers aspects du développement régional dont la vie coopérative constitue l'une des composantes les plus importantes.

Le programme de Baccalauréat en Administration comporte quatre cours et un séminaire de trois crédits chacun sur la coopération. On y traite de l'initiation à la coopération, de la gestion, du marketing et du financement des coopératives.

De plus, ces cours sont ouverts aux étudiants en sciences sociales qui peuvent s'y inscrire dans le cadre de leurs cours optionnels. De même, les étudiants du certificat en administration ont la possibilité de prendre une option en gestion des coopératives en s'inscrivant à ces mêmes cours.

Depuis septembre 1980, une Maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (PMO) est dispensée par cette institution. Étant donné l'importance de la coopération, celle-ci y tient une bonne place puisque 30% de ce programme est axé sur la coopération. De plus, la Maîtrise en Études des sociétés régionales permet l'accès à des sujets d'ordre coopératif. Jusqu'à maintenant, trois thèses ont été produites sur ce sujet.

b. La recherche

Actuellement, trois projets de recherche sont en voie de réalisation dans cet établissement. On travaille notamment sur la *dynamique du développement des coopératives en régions*, sur la *planification dans les coopératives* et sur la *gestion financière des coopératives*.

En plus de mener elle-même ces recherches, l'UQAC participe à d'autres projets en collaboration avec les «centres coopératifs» des HEC et de l'Université de Sherbrooke.

Les activités de l'UQAC en matière de coopération sont sous la responsabilité du Département des sciences économiques et administratives et du «Laboratoire d'études économiques régionales».

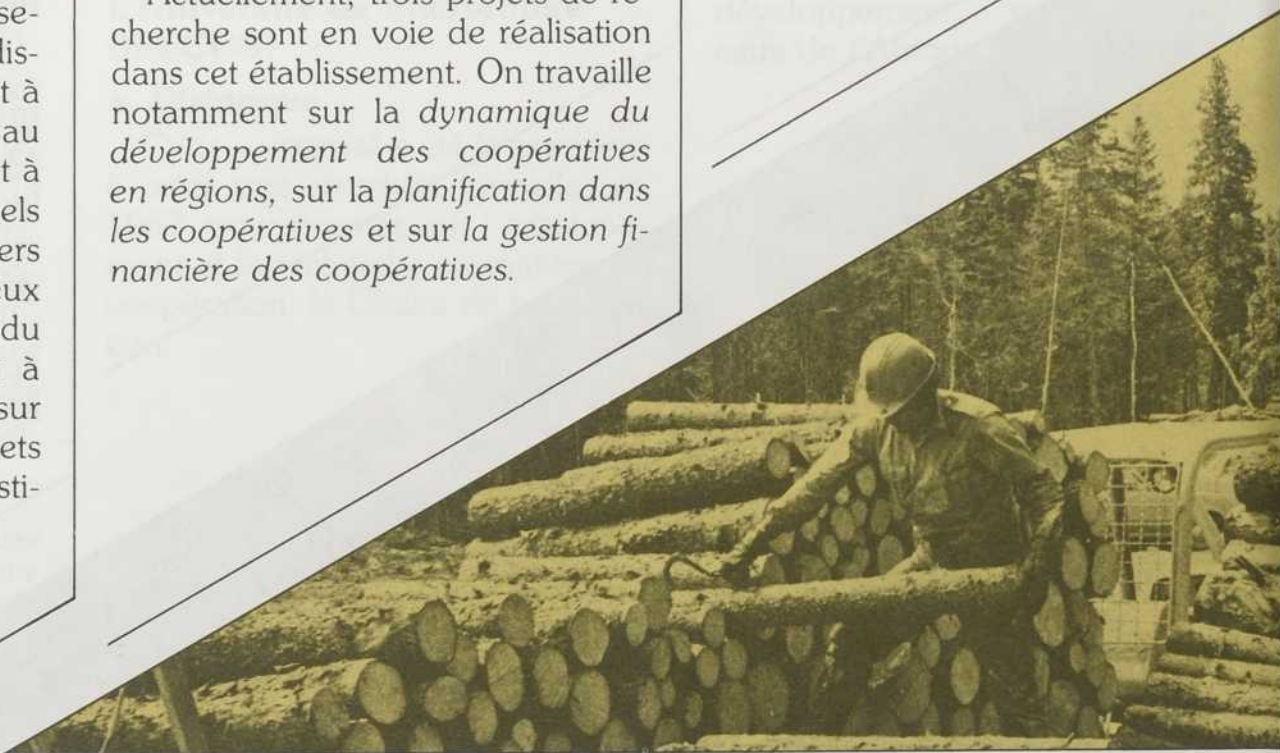
L'Université du Québec à Rimouski

a. L'enseignement

«L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) tend également à développer au sein de son milieu un certain nombre d'activités de formation et de recherche centrées principalement sur l'entreprise coopérative.

Au chapitre de l'enseignement, on constate l'existence de:

- deux cours traitant des dimensions historiques, sociologiques et économiques du mouvement coopératif et ce, au sein du Département des Sciences administratives;
- d'un cours semblable au sein du baccalauréat en sociologie;
- d'un autre, enfin, traitant de la coopération et du développement régional, intégré au programme de maîtrise en développement régional.



Cette Université, dans le cadre de son programme de 2^e cycle en développement régional, vient de vivre une expérience-pilote qui s'est avérée des plus positives. Il s'agit d'un programme impliquant des agents de développement économique de la région, regroupés sous une forme coopérative et mettant en commun leurs expériences coopératives réciproques, se donnant une grille d'analyse. Regroupés sur la base de sous-régions et par groupes d'une dizaine, ces participants avaient généralement cinq ans d'expérience dans les domaines coopératif et communautaire» (p. 267-268).

b. La recherche

Comme dans le cas des activités de formation, celles de recherche sont élaborées à partir de divers départements. Elles sont chapeautées par le «Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec» (GRIDEQ), organisme régional qui se préoccupe de toutes les dimensions du développement régional, dont la coopération.

Université Laval

Cet établissement, qui fut l'un des précurseurs dans l'enseignement de la coopération, offre maintenant un choix très limité de cours sur ce sujet. On y trouve un cours dans le programme d'économie rurale, un autre à la Faculté de Droit et un dernier au Département de Sociologie.

D'autre part, il semble qu'aucune recherche n'y soit faite actuellement sur la coopération.

Télé-Université

Cette composante de l'Université du Québec s'adresse à la population adulte au moyen de cours télévisés, d'une documentation écrite et d'un encadrement pédagogique.

Cette formule qui limite à l'extrême les contingences géographiques a permis à plus de 7 000 Québécois de suivre le cours d'initiation à la coopération intitulé «Coop-001», depuis sa création en 1974.

D'autre part, dans le cadre du programme de formation des dirigeants (Foradir), en collaboration avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, la Télé-Université a dispensé deux cours à plus de 1 000 dirigeants de caisses populaires de cette région.

Conclusion

Ce tour d'horizon serait incomplet si on omettait les sessions de l'Université coopérative internationale (UCI) qui se sont tenues au Québec. Revêtant la forme de colloques, ces sessions ont mis en présence les professeurs et chercheurs des universités ainsi que des représentants du mouvement coopératif.

Il convient de retenir également l'existence du (CIRIEC) «Centre inter-universitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives» qui constitue un carrefour pour les établissements universitaires engagés dans l'enseignement ou dans la recherche sur la coopération. Les activités de ce centre permettent la concertation et la coordination des diverses activités des six établissements qui en font partie.

Cette coordination nous apparaît d'ailleurs essentielle si l'on veut éviter les recoupements trop nombreux et les répétitions inutiles sur le plan des cours et de la recherche.

La longue énumération à laquelle nous venons de nous livrer donne à penser que la situation est parfaitement au point. Cependant, certains problèmes importants n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante. D'une part, le mouvement coopératif se plaint fréquemment des vues trop théoriques de certains universitaires qui répliquent que c'est le manque de contacts fréquents et suivis avec les dirigeants des coopératives qui les empêche de participer vraiment au vécu des coopératives.

En outre, certains milieux universitaires reprochent aux grandes organisations coopératives de trop accaparer la formation coopérative de leurs commettants, laissant ainsi peu de place aux universitaires. La contrepartie fait valoir que les services de formation ont été structurés de façon aussi complète à une époque où les universités avaient délaissé la coopération.

Il serait trop long et pas très utile d'élaborer plus à fond sur l'ensemble des questions qui suscitent certaines difficultés à l'heure actuelle.

Par contre, les nombreux aspects positifs marqués par une collaboration fructueuse entre le mouvement coopératif et les universités dans plusieurs domaines mériteraient également qu'on s'y arrête.

On peut donc en déduire que la situation actuelle, dans le domaine de l'enseignement supérieur de la coopération, bien qu'elle nécessite encore plusieurs améliorations, a connu un développement considérable au cours des quinze dernières années. Cependant, il reste à déplorer l'absence d'études de 2^e et de 3^e cycle dans le domaine de la coopération. Des chercheurs formés et hautement spécialisés pourraient sans doute apporter une contribution précieuse tant au mouvement coopératif qu'aux universités et au gouvernement. Les coopérateurs de la base, les membres, n'en seraient probablement que mieux servis.



BRÈVES NOUVELLES

30 000 \$ pour les Jeux du Québec à Victoriaville

Une fois de plus, les caisses populaires s'associent à l'organisation et à la tenue des Jeux du Québec dans leur région.

Les Jeux auront lieu à Victoriaville, du 27 février au 8 mars 1981, et 4 000 personnes y travailleront bénévolement. La participation financière des caisses populaires d'Arthabaska, de Sainte-Victoire et de Victoriaville se chiffre à 15 000 \$. La Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec contribue pour une somme de 10 000 \$ au nom de ses caisses affiliées et la caisse populaire de Victoriaville fournit gratuitement les locaux du comité organisateur. L'aide financière apportée équivaut donc en tout au montant de 30 000 \$.

Plusieurs membres du personnel et administrateurs des caisses populaires de la région mettront également la main à la pâte et s'emploieront à faire des Jeux du Québec à Victoriaville une réussite.

Grands prix du Concours Lionel-Groulx

La remise des prix aux gagnants du Concours national Lionel-Groulx avait lieu le 17 octobre dernier, à Québec, à l'occasion du congrès de la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ).

Ce concours a pour objectifs de promouvoir l'intérêt des étudiants des niveaux secondaire et collégial pour l'histoire nationale, de provoquer une réflexion à caractère historique de leur part et d'encourager le travail bien fait.

En 1980, le thème retenu pour le niveau collégial était: «Alphonse Desjardins et l'émancipation économique des Québécois»; au niveau secondaire, les étudiants devaient traiter de la question: «Louis Riel, patriote ou rebelle?»

Le premier prix du niveau collégial a été décerné à Mlle Martine Giroux, étudiante au Petit séminaire de Québec, tandis que celui du niveau secondaire allait à M. Bernard Labadie du Collège des Jésuites.

Les organismes qui rendent possible cette activité par une contribution financière sont: La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, le ministère de l'Éducation du Québec, la Fondation Lionel-Groulx et le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

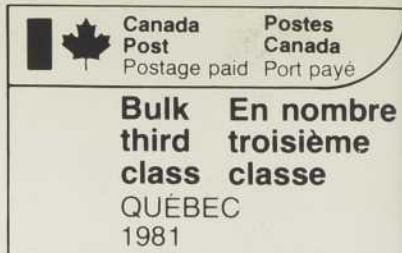
Félicitations à tous les gagnants et bravo à la SPHQ pour avoir contribué à mieux faire connaître l'oeuvre du Commandeur Desjardins auprès des jeunes.

du ni-
lécer-
roux,
sém-
andis
u se-
Ber-
ollège

qui
te ac-
ution
Con-
s po-
omie
ec, le
ation
lation
minis-
te la
ne du

us les
à la
ontri-
nnai-
man-
uprès

8 30 00025 0000
BIBLIOTHEQUE NATIONALE QUEBEC NO 06
1700, RUE ST-DENIS
MONTREAL, P.Q. 1
H2X 3K6



Port de retour garanti par:

la confédération des caisses
populaires et d'économie
desjardins du québec

100, avenue des commandeurs
lévis, québec
G6V 7N5

